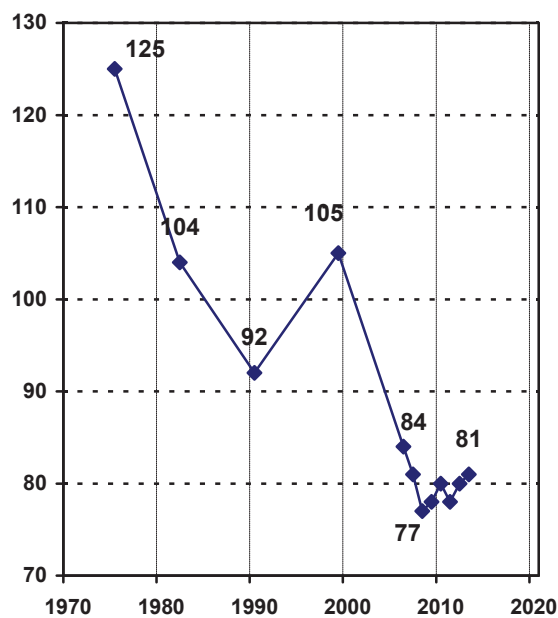
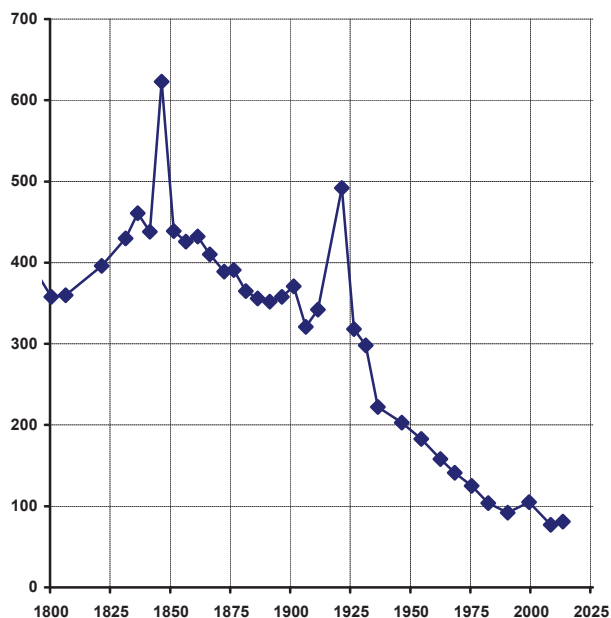


4 DIAGNOSTIC

4.1 Le contexte sociodémographique

4.1.1 Population

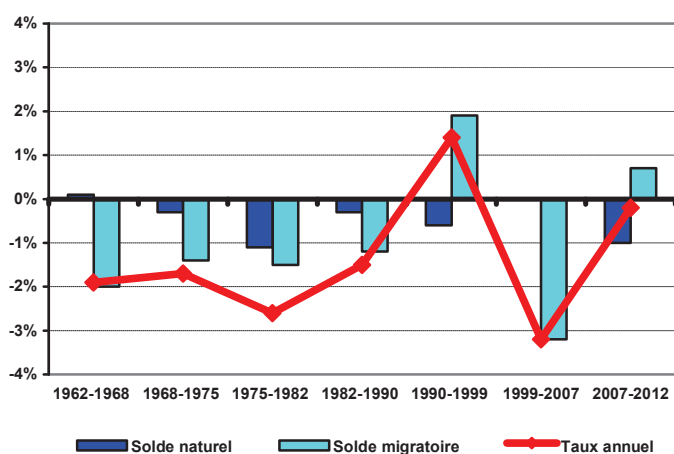


Source INSEE 2015

Evolution de la population

La commune est en décroissance démographique depuis 1846. A partir des années 1980 la baisse est bien moins forte que par le passé, elle est entrecoupée de quelques croissances. C'est le cas sur les toutes dernières années. Le planché a été atteint en 2008 avec 77 habitants. En 2013, la population est remontée à 81 personnes.

La situation d'Etsaut est à remettre dans le contexte de la vallée d'Aspe. Cette dernière connaît une déprise depuis aussi longtemps, mais dans une proportion moindre. Pour la Communauté de communes de la Vallée d'Aspe, la baisse est presque contenue sur depuis les années 1980. A une échelle plus large de la montagne (arrondissement d'Oloron), la population est stable depuis les années 1970. Cela signifie, qu'Etsaut commune de haute-vallée subit plus fortement l'éloignement des pôles économiques du département.

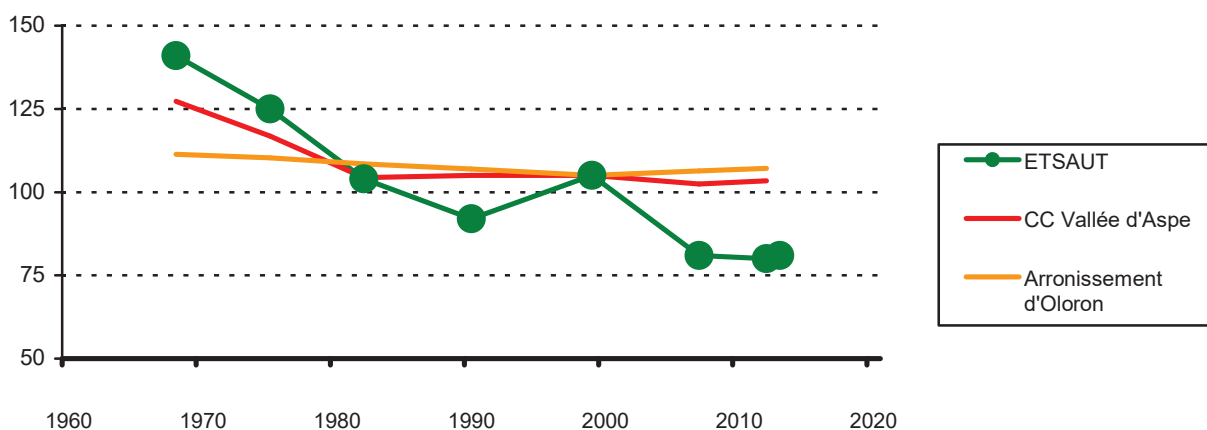


Source INSEE 2015

Taux annuel d'évolution de la population

Les déprises ou reprises démographiques sont imputables à l'arrivée de nouvelles populations. En effet le solde naturel (les naissances moins les décès) est globalement négatif ; par contre le solde migratoire a été largement positif entre 1990 et 1999. Il l'est également depuis 2007, mais dans des proportions moindres.

La demande pour construire depuis 2010 (voir chapitre logement) redevient faible. Soit d'autres terrains, soit des réhabilitations, soit des captages d'une part de l'important parc de résidences secondaire peuvent permettre de confirmer cet accueil de population, et maintenir la hausse démographique.

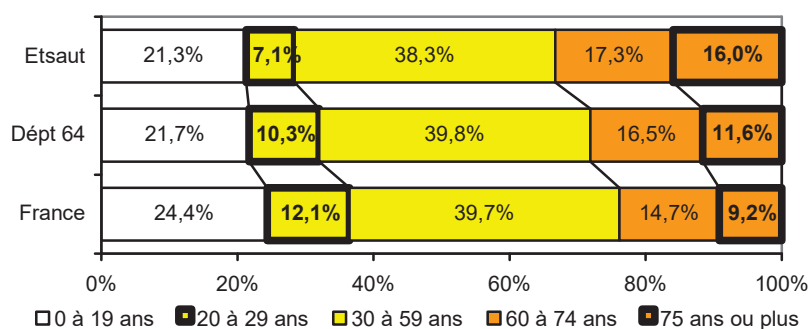


Source : INSEE 2015

Croissance comparée d'Etsaut et des territoires environnants

4.1.2 Age, ménages

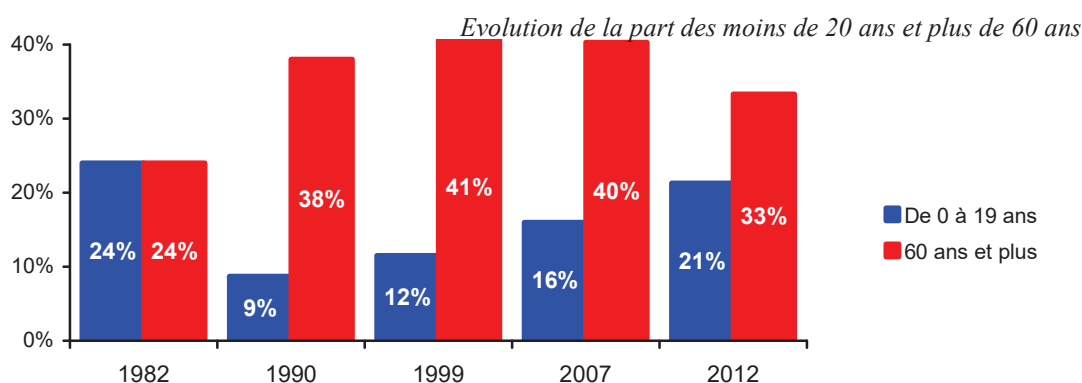
Comme toutes les communes rurales, au cours du 19^e siècle, mais également pendant le 20^e siècle, la commune a vu partir une grande partie de sa jeunesse. Depuis 2007, l'arrivée de nouvelles personnes a permis d'arrêter le vieillissement de la population, c'était déjà le cas entre 1990 et 1999 de la rajeunir. En 2012, elle reste toujours plus âgée que la moyenne nationale et départementale.



Source INSEE RGP2012

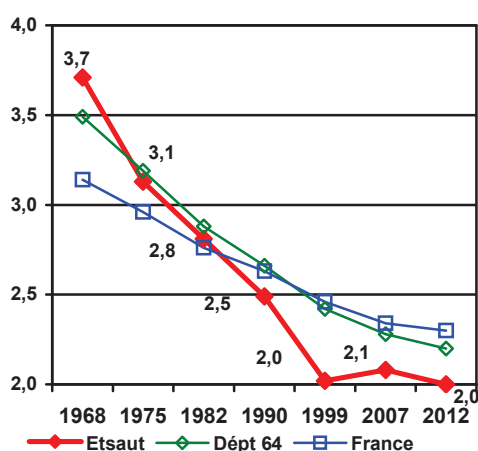
Evolution de la population par âge

Etsaut se distingue par une proportion des moins de 20 ans identique à celle du département, ce qui est le signe d'une zone montagnarde qui a repris un peu de vigueur. Par contre les plus de 75 ans sont nettement plus nombreux. Les jeunes adultes sont par contre peu nombreux. La question du logement de cette population se pose. Les actifs sont très légèrement sous-représentés (30-59 ans). Si les plus de 60 ans ne sont pas surreprésentés, ils sont nombreux et pourraient être dans un avenir proche au vu de la proportion des 40 à 59 ans, encore plus nombreux. De même, les plus de 75 pourraient être bien plus nombreux. Cette forte population âgée potentielle pourrait nécessiter des services et logements adaptés. De même, la bonne part des mineurs a une incidence sur les effectifs scolaires et pourrait poser un jour la question du nombre de classes, soit à la baisse soit à la hausse selon la poursuite ou non du développement démographique de la commune.

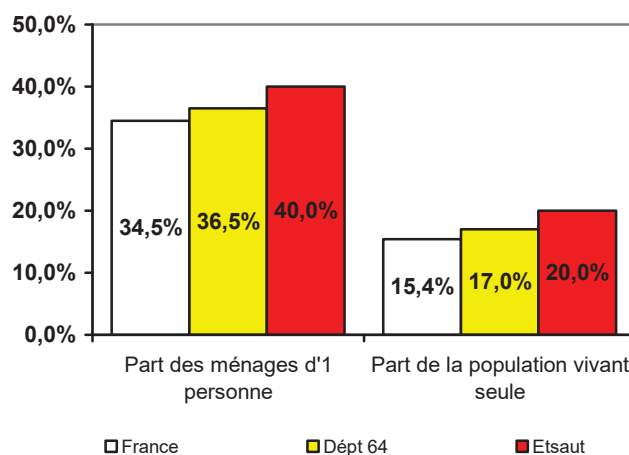


Source : INSEE 2015

Le nombre de personnes par ménage (par logement) tend à diminuer sur le long terme et ce à un rythme supérieur à celui de l'ensemble des ménages français. La baisse est stoppée depuis 1999. A cette date, le nombre de personnes par ménage est de 2,0 contre 2,5 en France. Ce taux reste à 2,0 en 2012 contre 2,3 en France. La différence a pour conséquence une bien plus forte part de ménage d'une personne. En règle générale, c'est surtout chez les personnes âgées que l'on rencontre les ménages d'une personne.



Nombre de personnes par ménage (par logement)

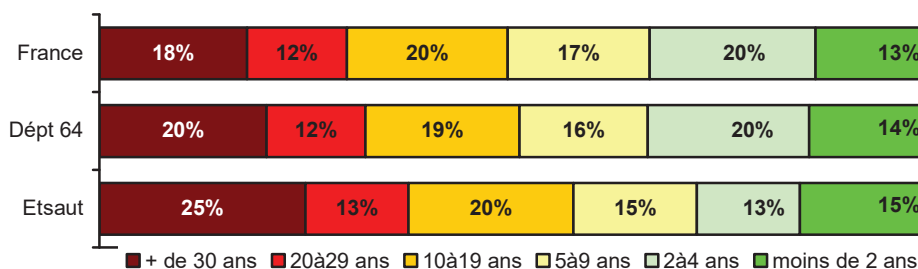


Ménages d'une personne

Source INSEE RGP2012

4.1.3 Installation des ménages

Seulement 43 % des ménages de la commune habite leur logement depuis moins de 10 ans. C'est une proportion plus faible que celle du département ou de la France (50%). C'est surtout dû à un afflux important au milieu des années 1990 et à la proportion de résidents de longue date (plus de 30 ans) : 25% contre 18% en France. Aussi, on peut dire que la population ne se renouvelle pas de manière linéaire.



Durée d'emménagement en 2012

Source : INSEE 2015

Les familles qui s'installent sur la commune sont généralement plus grandes que celles déjà sur Etsaut depuis plus de 10 ans (forte proportion de personnes âgées seules). Les ménages sur place puis plus de 10 ans compte 1,7 personne en moyenne contre 2,4 pour les ménages sur la commune depuis moins de 10 ans.

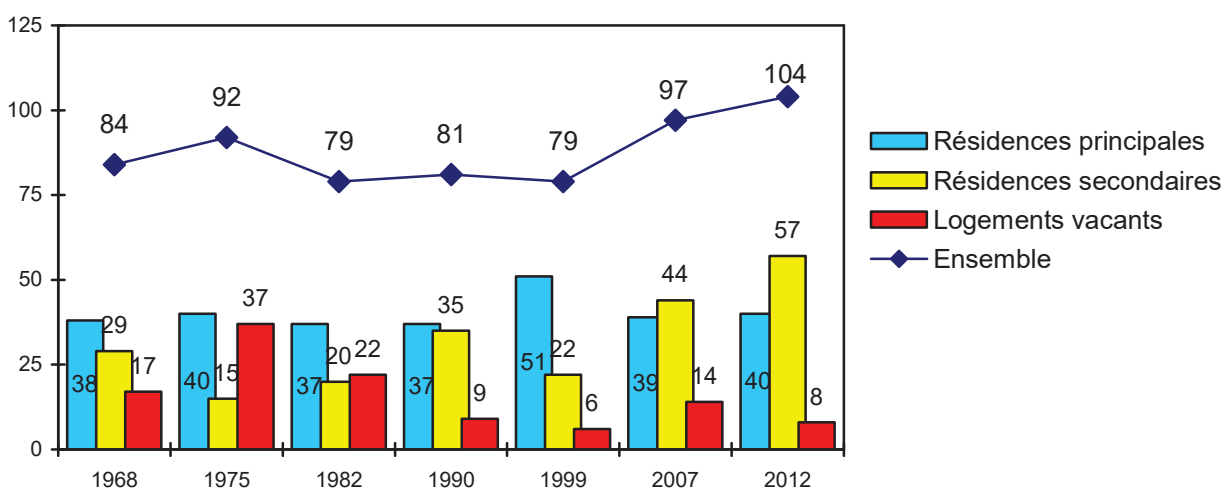
4.2 Logement

4.2.1 Un parc logement en croissance depuis seulement 1999

Le parc logement est en augmentation depuis 1999, après 20 ans de baisse ou stagnation.

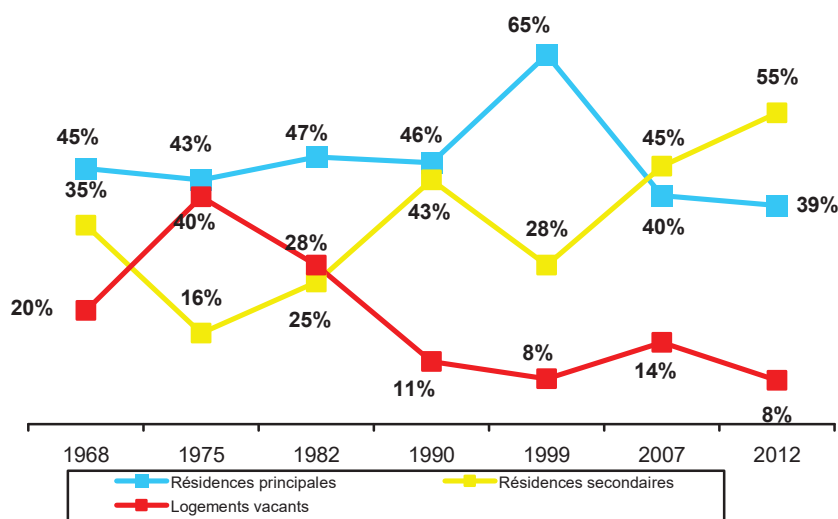
Cette augmentation a surtout été importante entre 1999 et 2007 (+2,3 logements par an). Sur la période 2007-2012, la hausse est de 1,4 logement par an.

Depuis au moins 1999, la croissance du parc est nettement plus forte que la moyenne nationale ou départementale (autour de +31% contre +16% en France). Elle est également dans des proportions supérieures aux autres communes de la communauté de communes (+17% en moyenne), mais également du département (+24%) qui a pourtant une assez forte croissance.

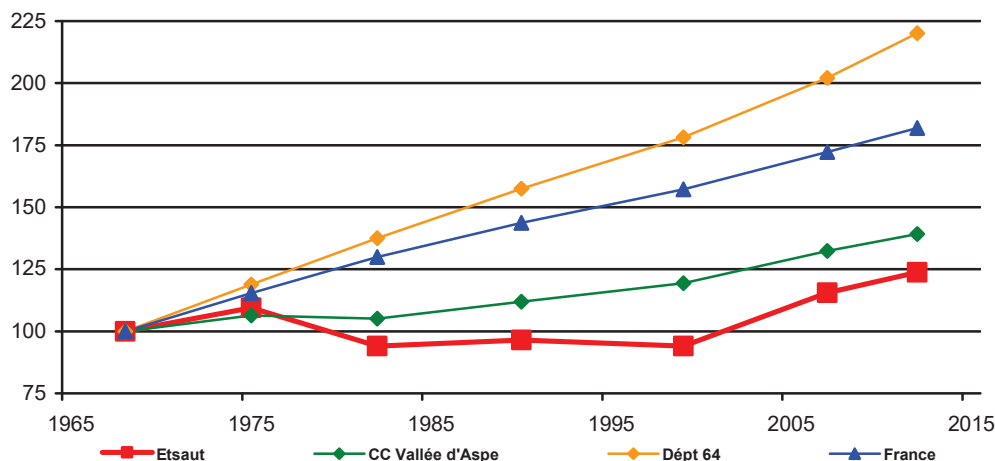


Evolution du parc logement

Source INSEE 2015



Si depuis très longtemps, la commune possède un important parc de résidences secondaires (35% déjà en 1968), il prend des proportions importantes aujourd'hui (55% en 2012). Ces dernières ont été prises à la fois sur le parc des résidences principales ou vacantes, mais également par changement de destination, essentiellement de bâti agricole. En effet, dans le même temps, le nombre de construction neuves n'a pas progressé dans les mêmes proportions. Cette captation n'est pas sans incidence sur la possibilité de développement d'une population permanente : rareté des produits (vacance plus faible que par le passé), coût de l'immobilier pour des ménages qui ne peuvent s'installer sur des pôles urbains plus cher.



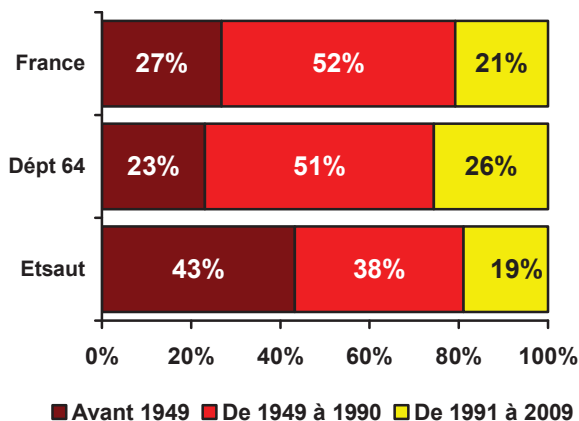
Source INSEE 2015

Evolution comparé du parc logement

4.2.2 Un parc ancien visible dans le paysage

La commune se caractérise par une très forte proportion de bâti ancien dans le parc de résidences principales, signe de la forte déprise démographique. En effet en absence d'une forte demande liée à des populations nouvelles, le bâti d'après-guerre est bien moins représenté que dans la moyenne nationale ou départementale. Par contre, la fin de la forte déprise démographique depuis les années 1990 a pour corollaire une présence du bâti récent dans des proportions proche de la moyenne nationale.

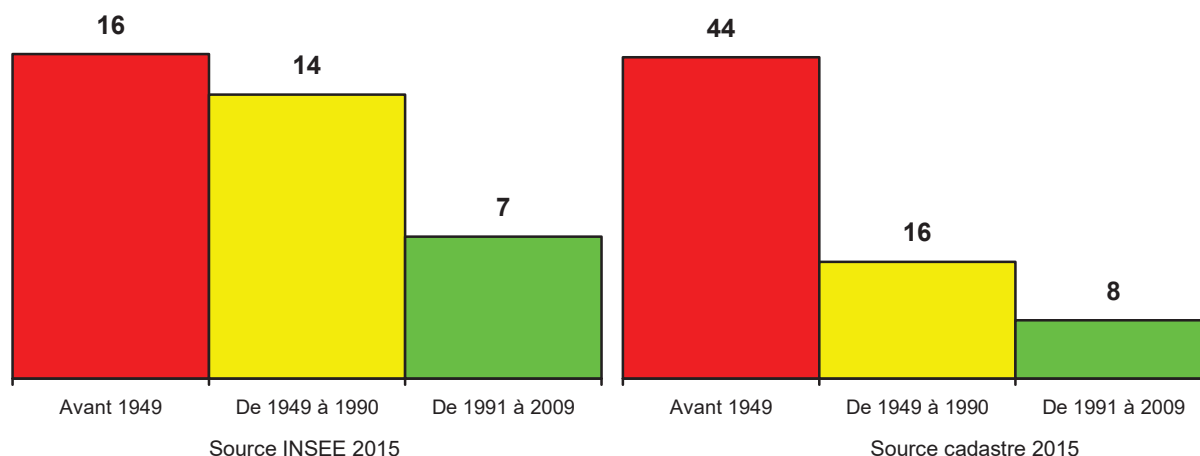
La réalisation d'un premier lotissement sur la commune dans les années 2000 a participé à cette diversification du bâti selon l'âge.



Source INSEE 2015

Période de construction des résidences principales

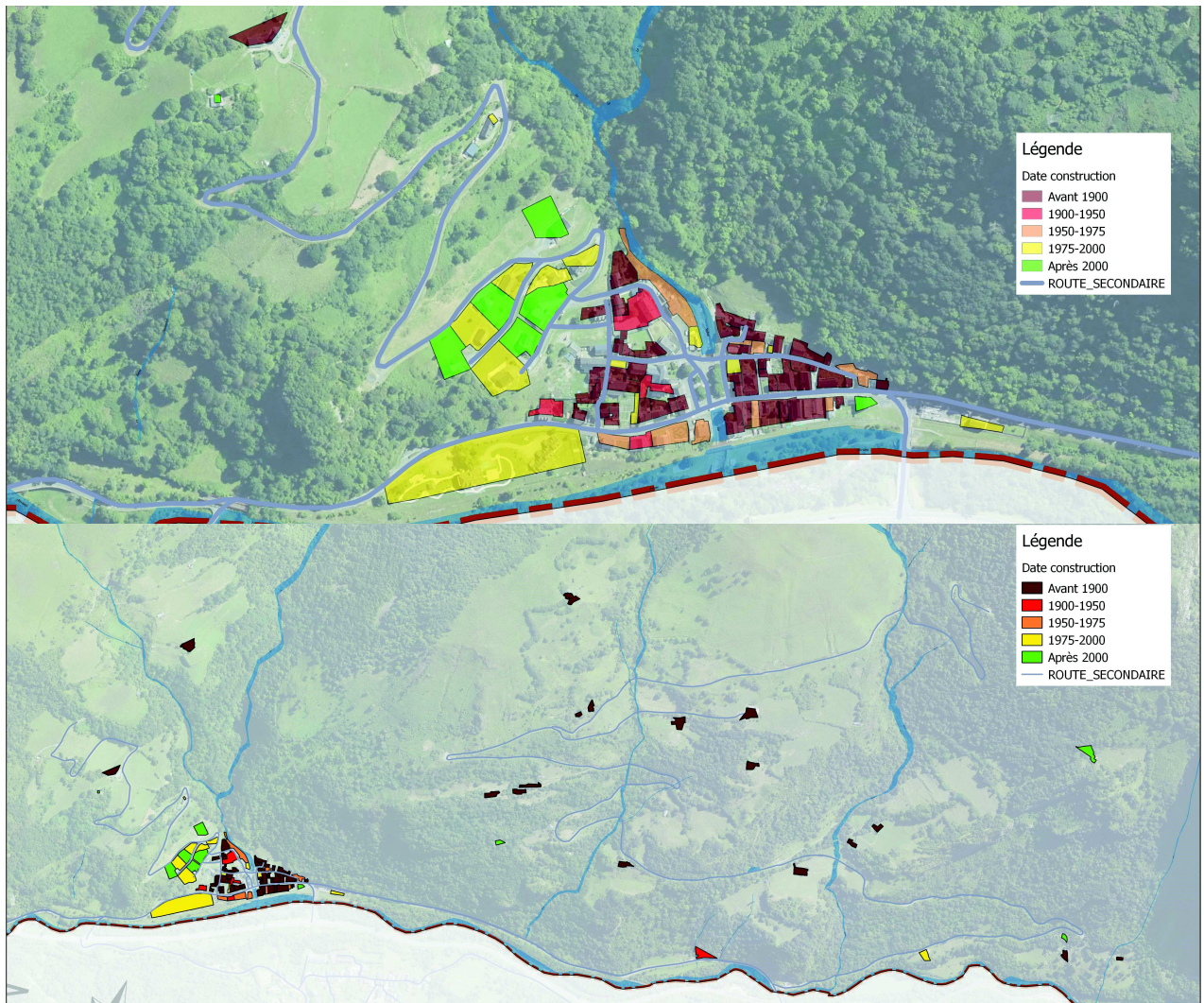
Toutefois, la proportion de bâti ancien ou récent est à relativiser. En effet, selon le cadastre le bâti est encore plus ancien si l'on tient compte de la première date de la construction et non de celle où elle devient un logement. On niveau cadastral on peut également noter une sous déclaration des résidences secondaires, ce qui n'est pas le cas pour les logements vacants.



Source INSEE 2015

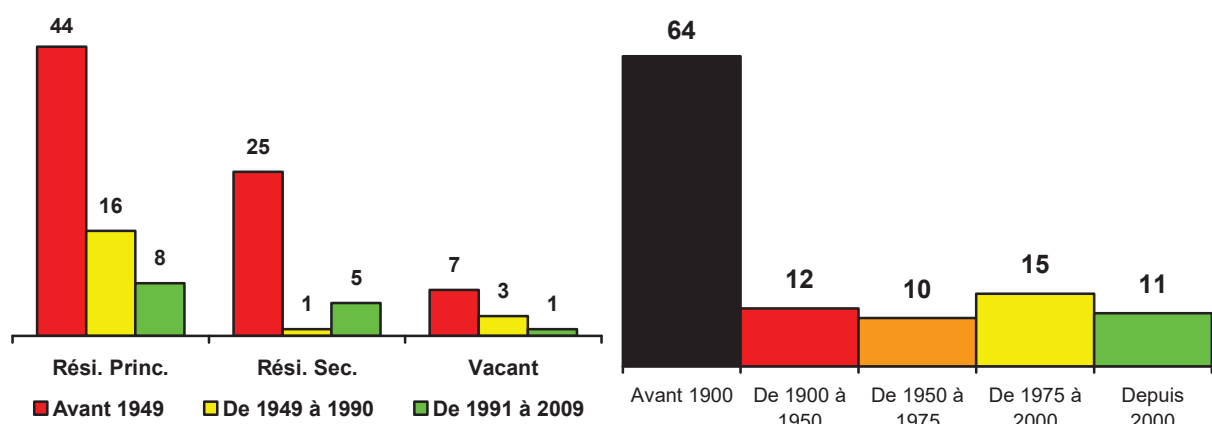
Source cadastre 2015

Période de construction des résidences principales



Carte des dates de construction des logements sur Etsaut

Les résidences secondaires sont bien plus nombreuses dans le parc ancien que dans le parc récent.

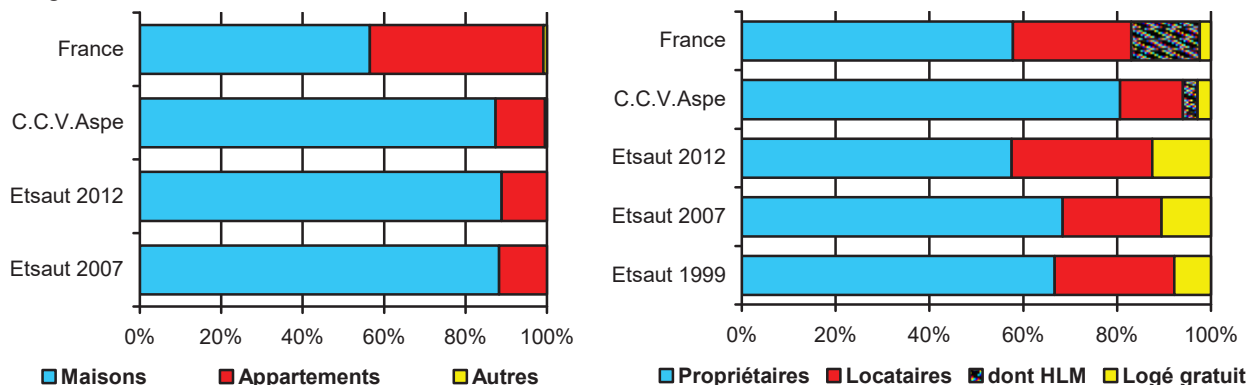


Parc logement selon l'âge (Cadastré 2015)

4.2.3 Des propriétaires dans des maisons individuelles

L'essentiel du parc de logements est composé de maisons individuelles (89%), que ce soit dans le bourg comme sur les écart. C'est la configuration classique d'un village agricole montagnard où la pression foncière ne nécessitait pas jusqu'à présent de densifier l'habitat et donc de faire du logement collectif (l'habitat est tout de même dense car de petite taille). A l'habitat traditionnel de fermes s'est rajouté au fil des

dernières décennies de l'habitat pavillonnaire, et très récemment sous forme d'un lotissement au-dessus du bourg ancien.



Source INSEE RGP2012

Type et statut d'occupation des résidences principales

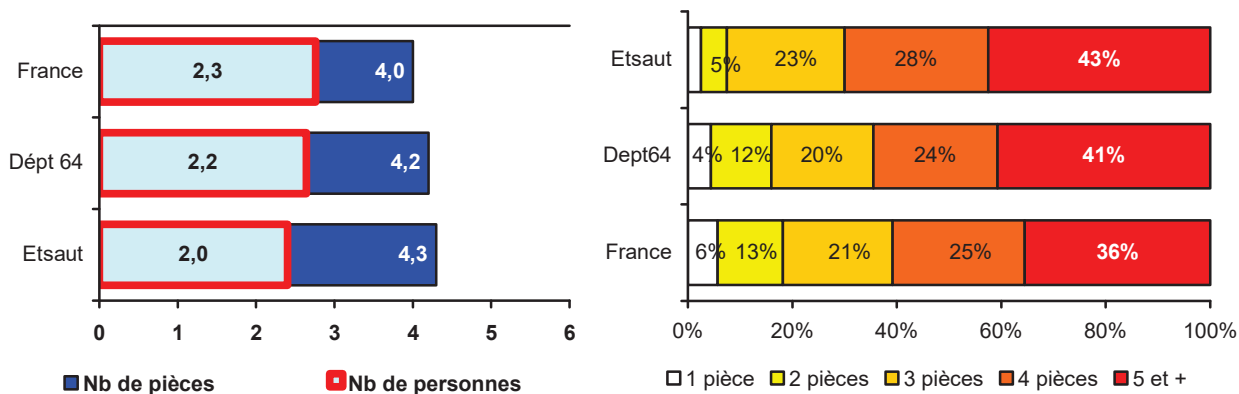
A la construction de maisons individuelles correspond généralement l'accession à la propriété. En 2012, 58% des habitants étaient propriétaires de leur logement et 20% en étaient locataires, mais aucun en logement social conventionné a priori. Il est à noter que la proportion de propriétaire n'est pas élevée pour une commune rurale. Par contre la part de personnes logé gratuitement est très importante.

4.2.4 Des logements relativement grands

Les résidences habitées sont assez grandes (autour de 4,3 pièces), ce qui est au-dessus de la moyenne nationale.

Les logements de 5 pièces ou plus représentent 43% des résidences principales, soit presque 20% de plus que la moyenne nationale. Par contre, les 1 et 2 pièces ne représentent que 6% contre 19% en moyenne en France.

Etsaut est globalement sur un mono produit : une maison individuelle assez grande en accession à la propriété, mais dans des proportions plus faibles qu'une commune de campagne.

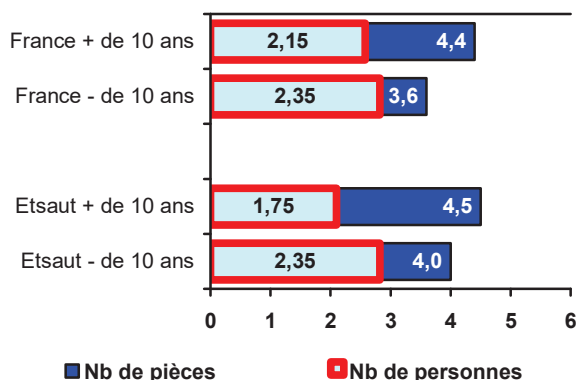


Source INSEE RGP 2012

Nombre de pièces et de personnes par logement

Il est à noter que les ménages installés depuis moins de 10 ans dans leur logement sont de taille nettement plus importante que ceux qui y sont depuis plus de 10 ans : 2,35 contre 1,75 personnes. De plus les néo résidents sont dans des logements plus petits : 4,0 pièces contre 4,5. Ce phénomène se constate également à l'échelle départementale ou nationale dans des proportions comparables.

On peut tout de même noter une forte sous occupation dans le bâti occupé depuis plus de 10 ans.

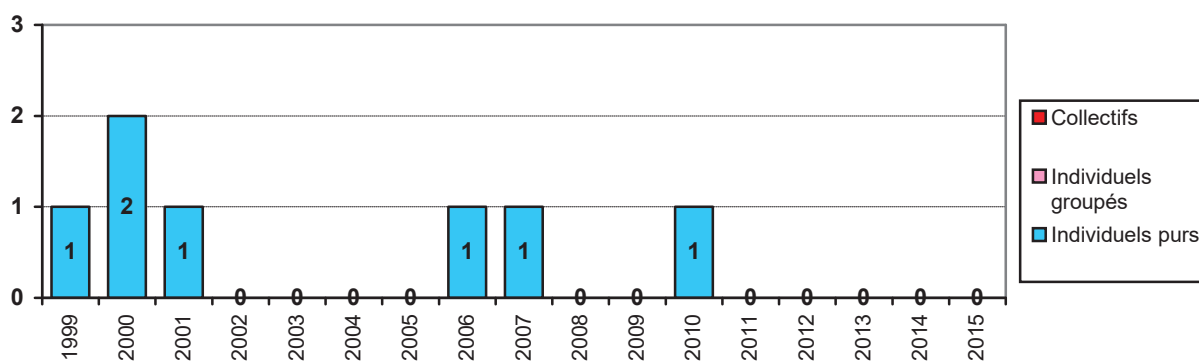


4.2.5 Une dynamique de la construction limitée

4.2.5.1 Un rythme faible de la construction

De 2007 à 2012, le parc logements s'est accru de 1,4 unité par an, contre 2,3 entre 1999 et 2007. Mais le parc logement avait baissé entre 1990 et 1999 : moins 0,2 logements par an. Le nombre de logements neufs sur la période 2007-2012 est nettement inférieur à l'augmentation du parc total (0,4 habitations par an), ainsi que sur la période 1999-2006 (0,6 par an). Ainsi, sur le long terme -1999-2012- il n'y a pas correspondance (0,5 logements par an).

Depuis le dernier recensement (2012), le nombre de logements neufs est nul. Si on prend les données du cadastre, qui intègre les transformations, il n'y a eu qu'un logement en plus depuis 2012. Même en intégrant les données cadastre, le rythme de croissance du parc est faible par rapport aux données INSEE : 0,9 logement par an entre 1999 et 2012. L'habitat construit ces dernières années se compose toujours de maisons individuelles. Il n'y a pas encore de changement par rapport aux périodes précédentes sur la morphologie du bâti. La faiblesse des logements vacants ne permet pas de compter sur ce stock pour accroître rapidement le parc et accueillir de nouveaux résidents.



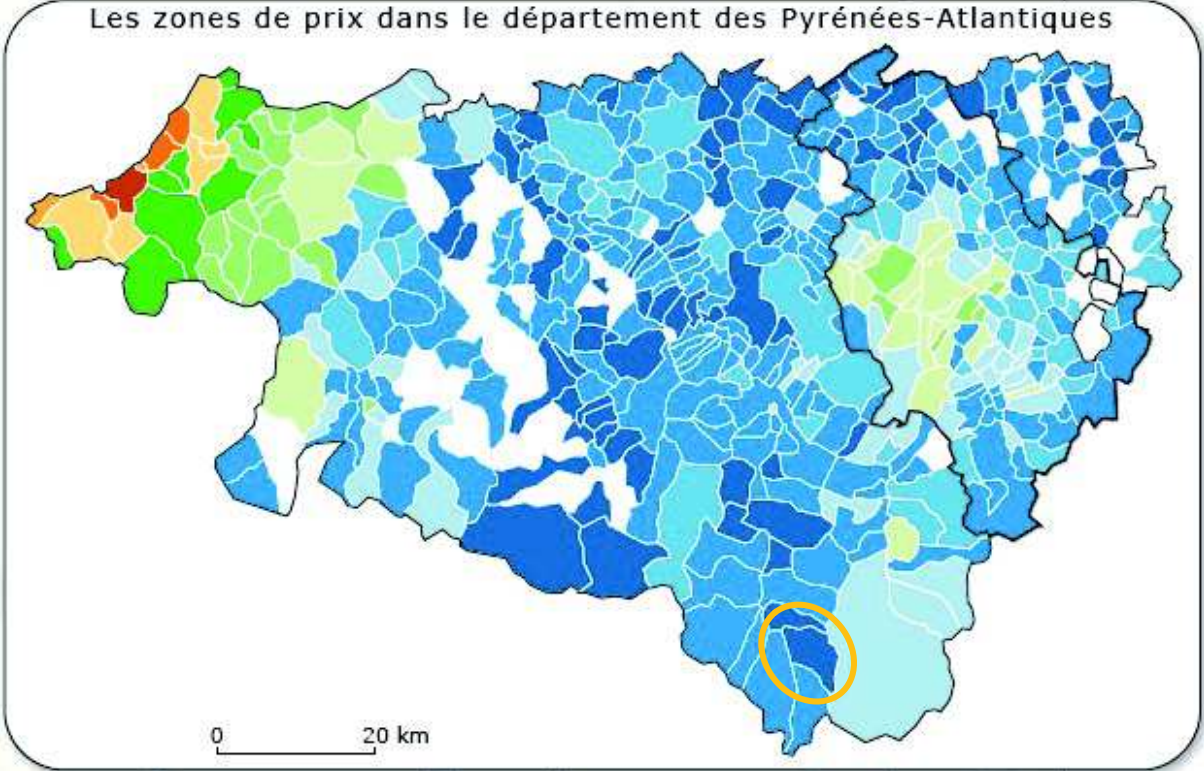
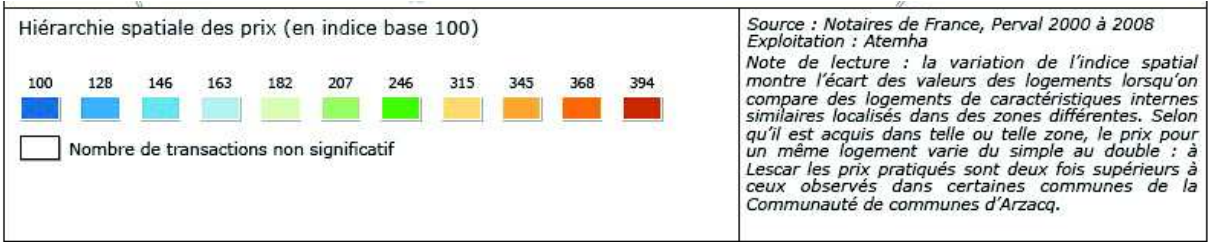
Nombre de logements neufs commencés par an

Source : SITADEL2

4.2.5.2 Le marché immobilier

Il n'existe pas d'analyse précise du marché immobilier sur le secteur autour d'Etsaut. Seuls quelques éléments généraux sont connus.

Etsaut, commune de la haute-vallée d'Aspe, n'est pas sujet à un prix élevé de l'immobilier, que ce soit pour les terrains comme pour les constructions existantes (voir carte ci-après). Toutefois, Etsaut comme le reste du territoire a été marqué par une augmentation forte du prix de l'immobilier dans les années 2000. La difficulté d'accès reste pour les ménages les plus modestes qui n'ont pas de produit adapté sur le secteur (appartement moins cher qu'une maison), concurrence avec sur les demandes pour des résidences secondaires.



Source : INSEE-Pays du Grand Pau 2010

4.3 Evaluation des capacités de densification du bâti sur Etsaut

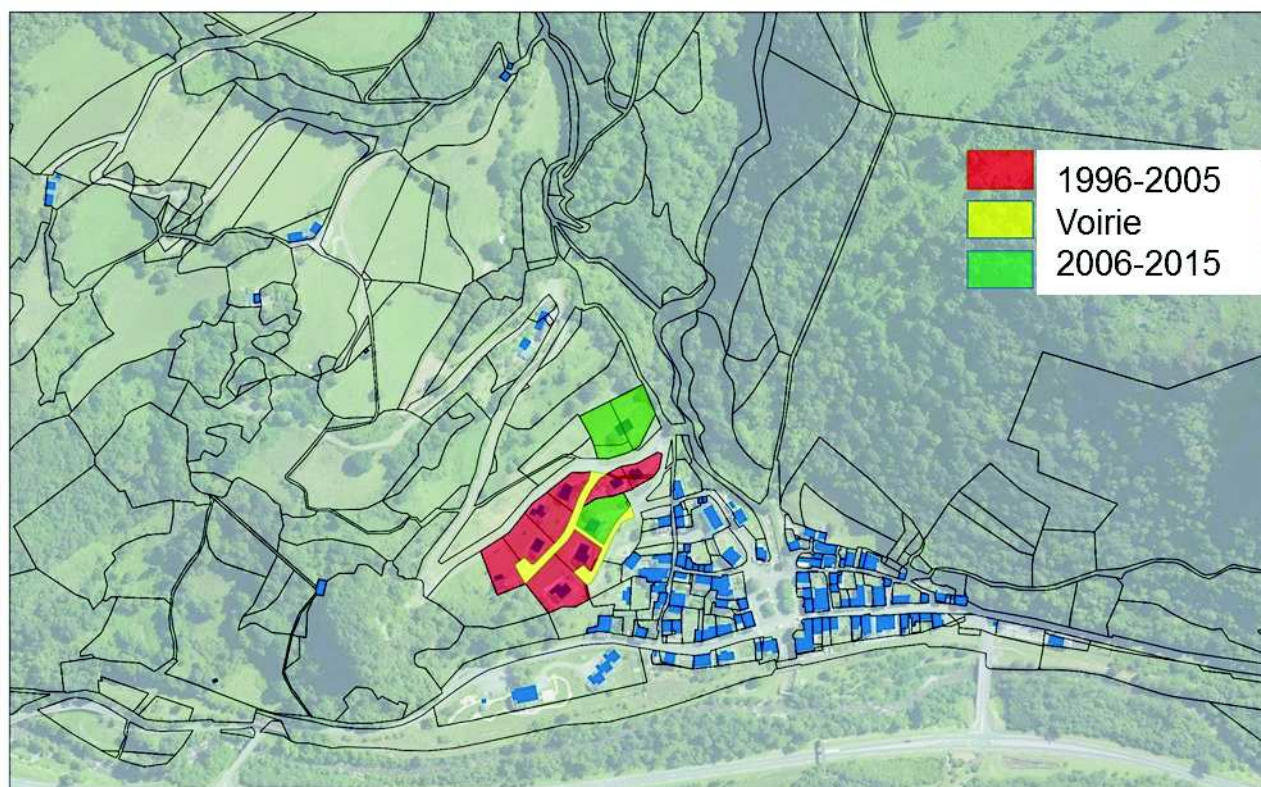
Le nouveau cadre législatif apporté par les lois Grenelle de l'Environnement et ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) favorise une production de logements prioritairement située en densification des parties actuellement urbanisées, la tâche urbaine considérée étant celle correspondant à la réalité du terrain.

Il fixe également un objectif de modération de la consommation d'espace. Pour ce faire, il convient désormais d'utiliser la méthodologie suivante :

- analyser ce qui a été consommé depuis les dernières années pour « faire moins »,
- évaluer les capacités de densification à l'intérieur de la zone déjà urbanisée pour éviter des extensions de l'urbanisation inutiles :
 - en prenant en compte les « dents creuses »
 - en prenant en compte les possibilités de divisions parcellaires.
 - en tenant compte des enjeux environnementaux
- la part non satisfaite par la densification pourra alors être satisfaite en extension, dans les limites fixées par le code de l'urbanisme

4.3.1 Consommation d'espaces naturels et agricoles depuis 2006

Depuis 2006, la consommation d'espace générée par la croissance urbaine liée aux logements sur Etsaut s'élève à **2 logements nouveaux pour 0,3 ha de surfaces consommées**. Sur la période précédente (1996-2005) la consommation foncière a été de 0,9 hectares pour 8 logements.



Consommation foncière 2006-2015

Au regard des faibles effectifs, la consommation foncière moyenne par logement est regardée depuis 1996. Elle a été de 1200 m² par logement, pour un rythme moyen de 0,5 logements par an. Cela donne une densité moyenne de 8,4 logements à l'hectare.

Les surfaces consommées depuis 1996

Période	Surface totale (ha)		Surface par an (m ²)		Nombre de logements	Logements par an	Surface par logement (m ²)
	Lots	Voirie	Lots	Voirie			Lots
1996-2005	0,74	0,13	740	130	8	0,8	925
2006-2015	0,32	0,00	320	0	2	0,2	1600
TOTAL ou MOYENNE	1,06	0,13	530	65	10	0,5	1060

Source : Cadastre 2015

4.3.2 L'évaluation de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis

4.3.2.1 Analyse du potentiel de densification et de mutation au sein de la tâche urbaine

La méthode d'évaluation de la capacité de densification des espaces bâtis identifie les différentes possibilités de densification du tissu urbain existant, tenant compte des spécificités du territoire communal et permettant d'envisager une évolution intégrée de l'urbanisation au sein des espaces déjà bâtis.

Sur Etsaut, cette approche se réalise très simplement de par la configuration du bâti : en effet, l'ensemble de la zone bâtie est regroupé dans le bourg ancien et sa périphérie contemporaine. La partie actuellement urbanisée est donc centrée autour du bourg, seules quelques maisons étant situées au Sud dans le quartier Monrepaux forme un ensemble bâti sans pour autant être qualifié de hameau ou groupe d'habitations. Il existe également du bâti dispersé sur d'autres versants des montagnes sans pouvoir être considéré comme partie actuellement urbanisée.

Ancien bourg moyenâgeux, ce bâti est, de plus, dense et implanté en alignement sur voirie la plupart du temps, avec un découpage parcellaire « en lanière » ou en carré en fonction de la topographie très prégnante. Le bâti également très ancien sur le reste du territoire communal. L'étroitesse du parcellaire parfois, les pentes plus généralement, rendent difficile l'implantation de bâti en deuxième front.

- Potentiel de densification par division parcellaire :

Les capacités de densification pouvant être identifiées par division parcellaire à l'intérieur de cette zone urbaine se situent donc à l'arrière du bâti, lorsque le découpage parcellaire est suffisamment long pour pouvoir recevoir potentiellement une autre construction, et dès lors qu'un accès a été maintenu pour accéder à l'arrière. Le potentiel de division parcellaire est donc assez restreint et est estimé à 0,58 ha.

- Potentiel de densification par comblement des dents creuses :

Les dents creuses ou les espaces non construits au sein des espaces déjà bâtis correspondent aux parcelles non bâties situées au sein des tissus urbains existants, constituant ce que l'on appelle des « dents creuses », et donc considérées comme potentiellement constructibles. Sur Etsaut, ces dents creuses se situent au centre du bourg, dans les rares parties où le front bâti n'est pas continu. Ces dents creuses représentent une superficie de seulement 0,08 ha.

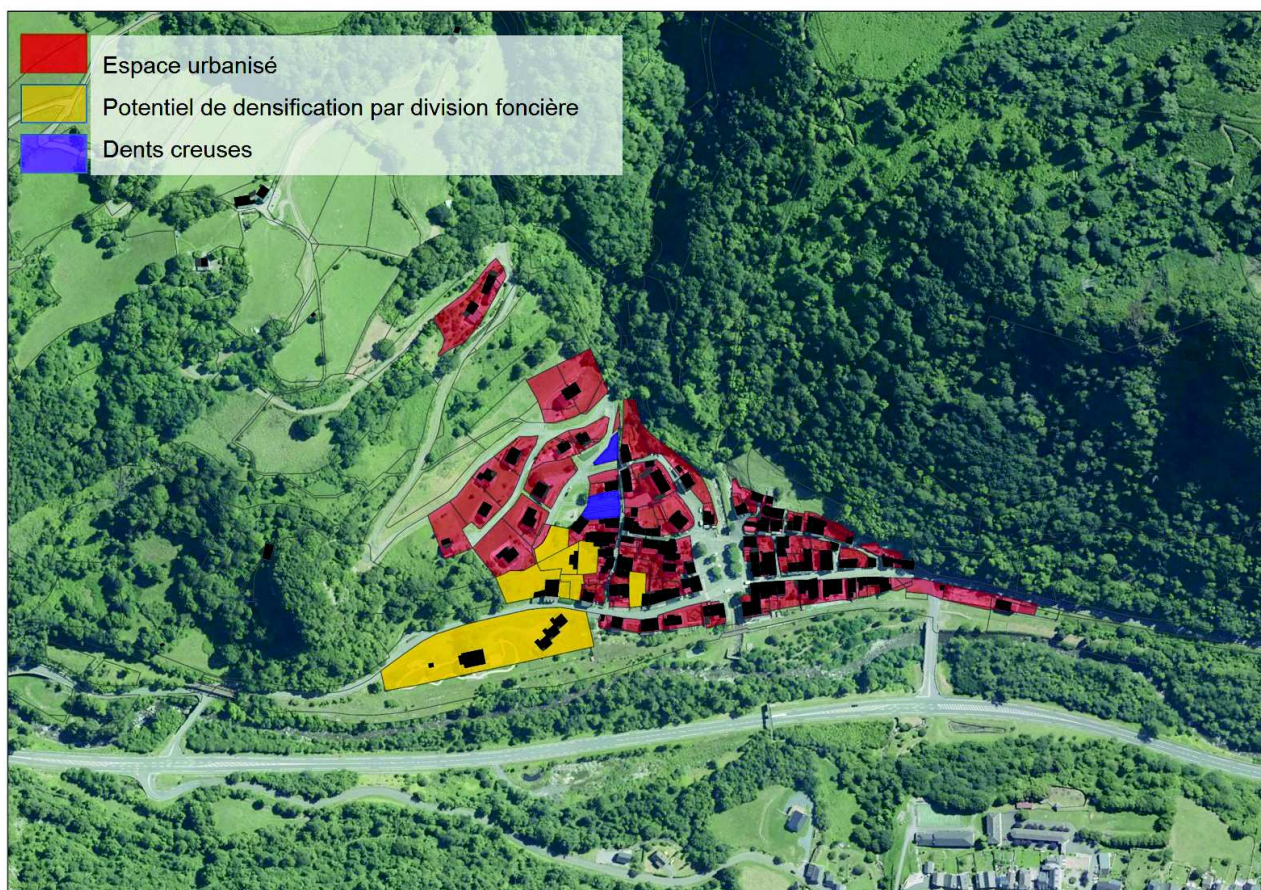
- Potentiel de densification par mutation du bâti existant :

Depuis le début des années 2000, le bâti d'Etsaut a fait l'objet d'opérations de réhabilitation à l'initiative de propriétaires privés. Par exemple sur la période 2006-2015, environ 3 logements nouveaux sont issus de réhabilitations ou transformations. Cette possibilité n'est pas épuisée, des transformations de locaux seraient encore possible (l'ancien hôtel par exemple), mais impossible à chiffrer. Les logements vacants recensés par l'INSEE lors du recensement de 2012 ne correspondent pas toujours à du bâti pouvant faire l'objet de mutation, mais à du bâti ayant déjà fait l'objet de réhabilitation ou changement de destination, offert à la location et non loué au moment du recensement.

L'ensemble de ces espaces, dents creuses ou parcelles pouvant faire l'objet de division parcellaire ou de mutation au sein de la Partie Actuellement Urbanisée du bourg représente un potentiel brut de densification d'environ 0,66 hectares :

- 0,08 ha de dents creuses ont été identifiés

- 0,58 ha de densification par division parcellaire a été recensé,



Cartographie de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis

4.3.3 Analyse des contraintes à la densification

Il est cependant important de noter un écart entre cette capacité brute de densification et les possibilités réelles et concrètes. En effet, certains terrains, actuellement en zone constructible du bourg peuvent faire l'objet de rétention foncière sur du long terme, ou d'enjeux paysagers et/ou environnementaux.

C'est sur la division parcellaire que la surface est sur représentée. Sur 0,58 hectare de superficie, seulement 0,20 ha est susceptible d'être urbanisable du fait de sa configuration. Le restant correspond à des aménagements présents peu susceptibles de mutation ou à des terrains à forte pente.

Ainsi, on passe de 0,66 hectares à 0,20 hectares réellement disponibles.

4.4 Le contexte économique

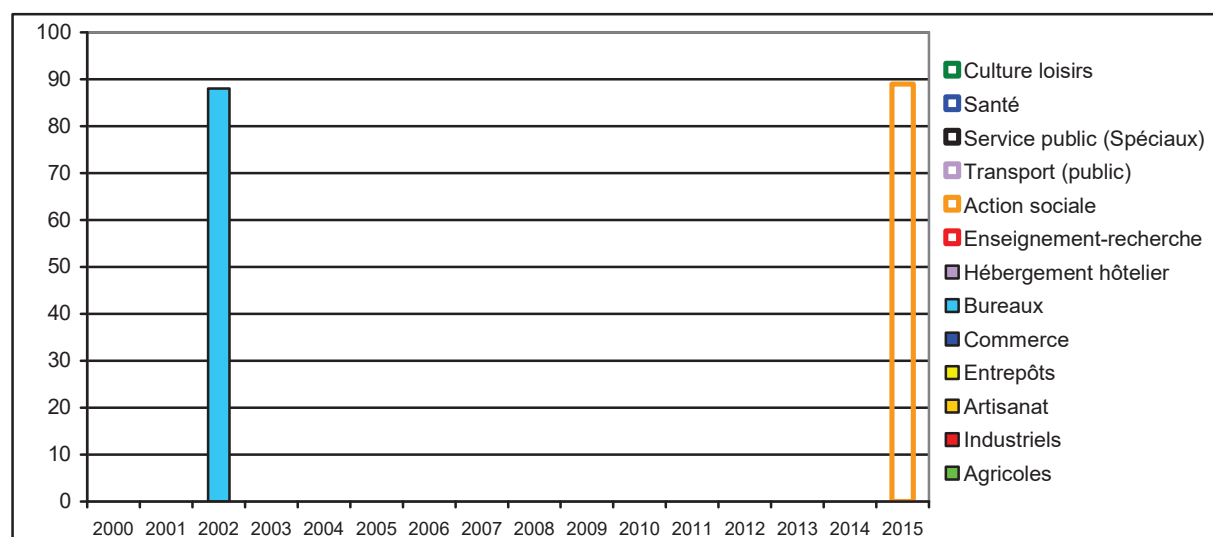
Etsaut accueille 18 entreprises ou établissements (2014). 3 relèvent du secteur agricole, 3 autres de l'industrie, les autres du secteur tertiaire ou de la construction. Ce chiffre est très élevé pour une commune rurale : moyenne de 225 établissements pour 1000 habitants, contre 96 en France. Si l'on exclut l'activité agricole, ce chiffre tombe à 188 contre 90 en France. L'activité tertiaire est diversifiée, mais pour de petits établissements. Aucun ne dépasse 5 salariés et 6 seulement en ont.

Caractéristiques des entreprises et établissements de la commune

Agriculture, sylviculture et pêche	3	Agriculture, sylviculture et pêche	1
Industries	3	Industries	0
Construction	3	Construction	1
Commerce, transports et services divers	5	Commerce, transports et services divers	4
Administration publique, enseignement, santé, social	4	Administration publique, enseignement, santé, social	5
Nombre total d'établissements (2014)	18	Nombre total de salariés (2014)	11

Source : INSEE 2015

Le dynamisme de l'activité peut se lire également par la construction de bâtiments. Sur la dernière décennie, une seule construction est recensée. Sur les années précédentes, il y a également qu'une seule construction. Il est à remarquer l'absence de construction en lien avec l'agriculture, ce qui est plutôt exceptionnel pour une commune rurale, mais qui s'explique par la forte déprise agricole que connaît la haute vallée d'Aspe. Globalement, sur la commune d'Etsaut depuis 10 ans, la construction à usage d'activité est faible.

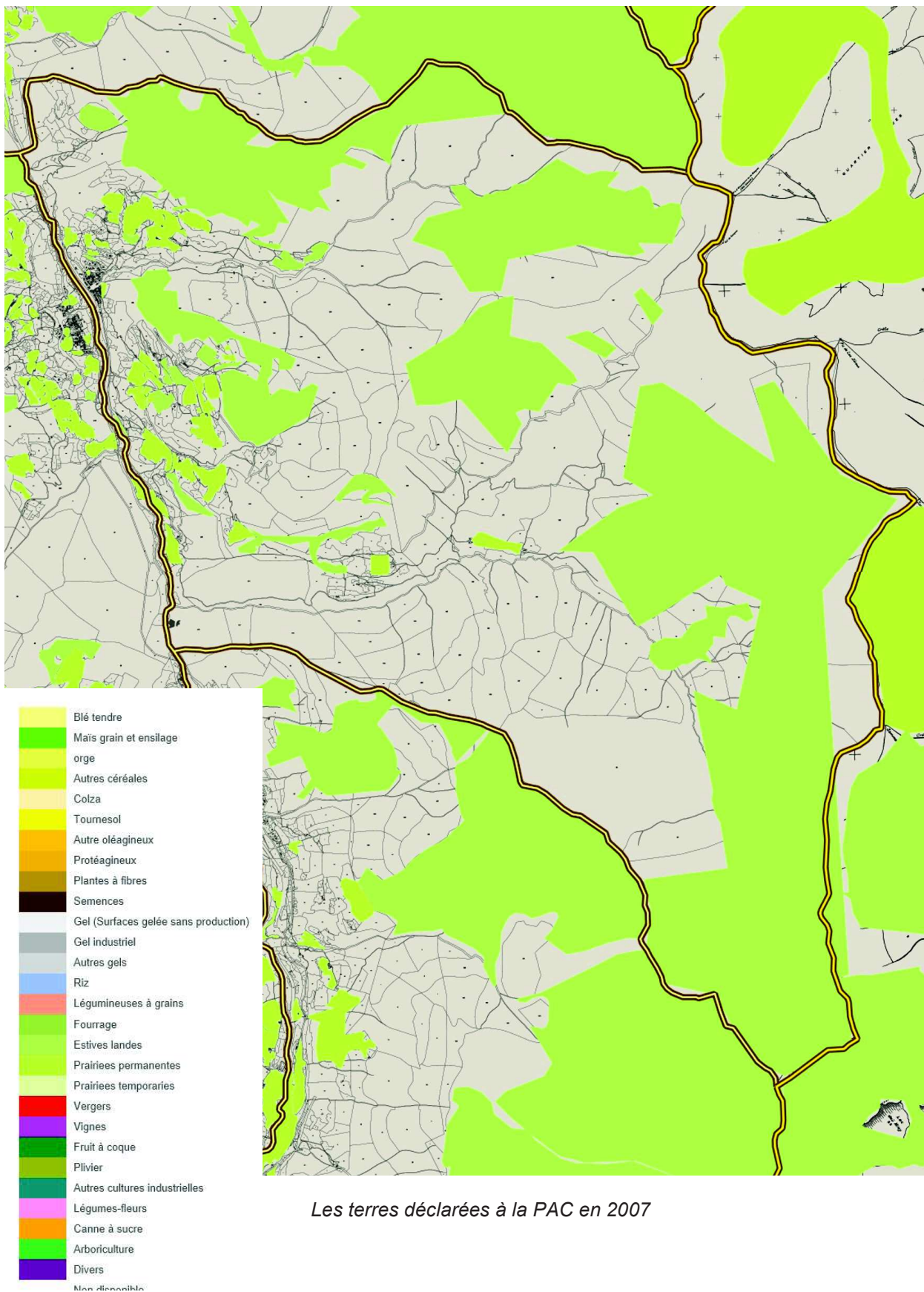


Source : Sitadel 2015

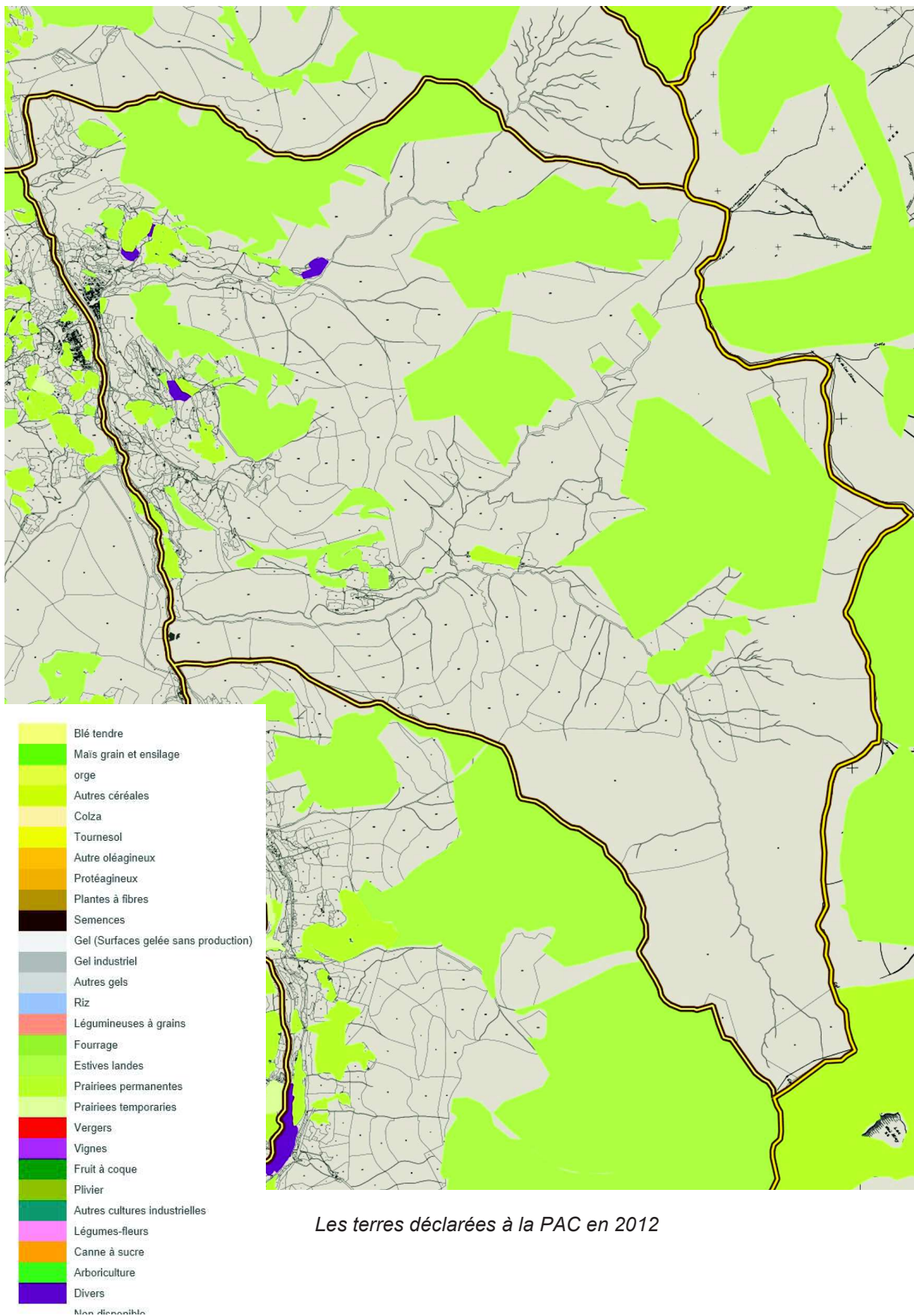
Surfaces en m² de locaux commencés par an à usage d'activités.

4.4.1 L'agriculture

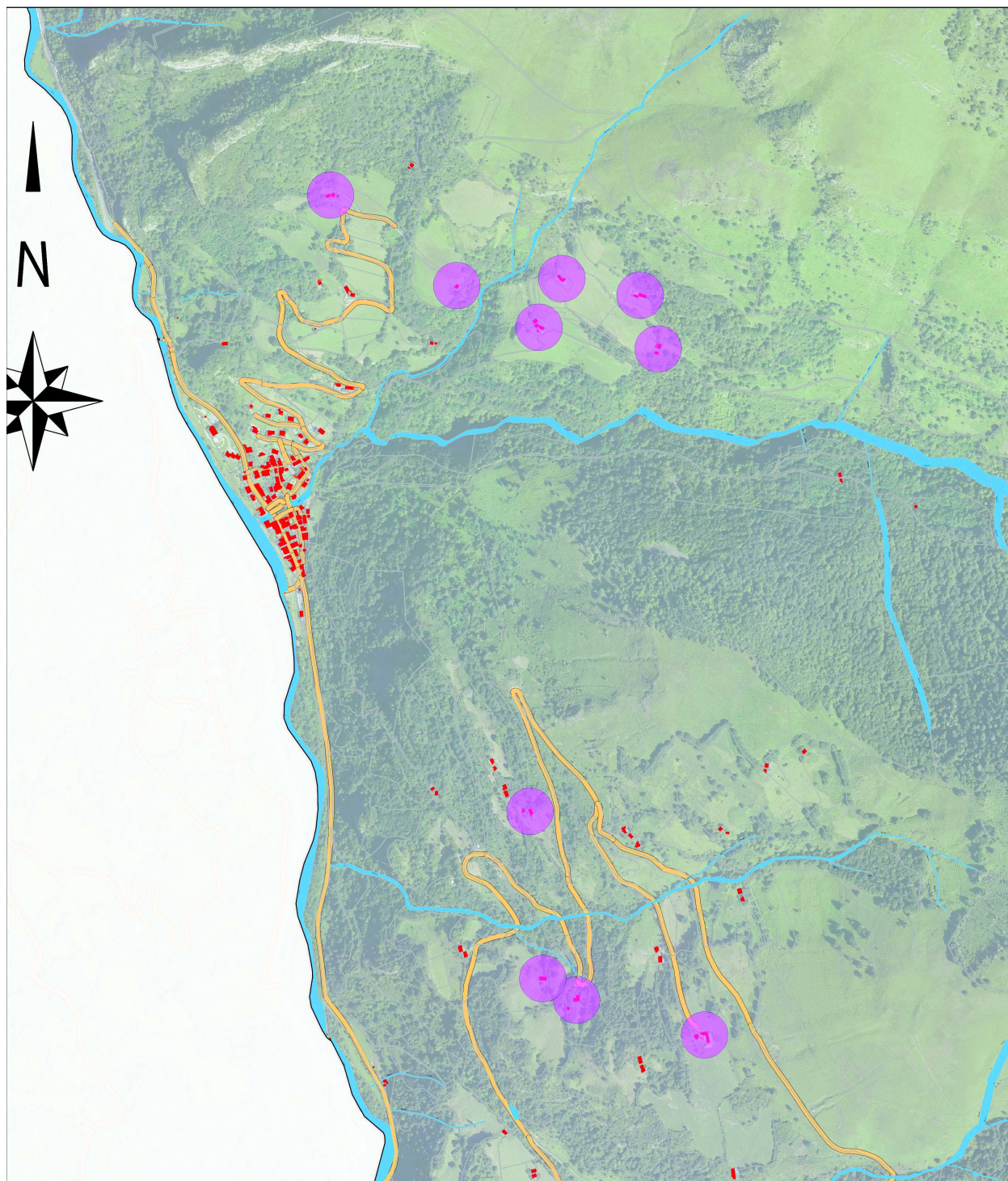
Etsaut est avant tout rural. Comme sur le reste de la France, le nombre d'agriculteurs ne cesse de baisser, même si le nombre d'agriculteurs est aujourd'hui stabilisé. Il est maintenant largement minoritaire dans la population active, mais il reste un acteur important de l'occupation de l'espace et de l'activité économique de la commune. Le nombre d'exploitations est de 4 en 1988, 3 en 2000 et remonte à 5 au dernier recensement officiel de 2010 (il était de 10 en 1970). Le dénombrement fait par la commune en 2013 donne le chiffre de 3 exploitations (dont 1 a répondu au questionnaire municipal, personne qui n'habite pas la commune). Toutefois, un chiffre relativise l'importance du nombre d'agriculteurs, celui de « l'unité de travail annuel » (mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole, il peut être comparé à de l'équivalent temps plein salarié). Ce chiffre est par contre nettement au-dessus du nombre d'exploitation mais ne marque pas la reprise entre 2000 et 2010 : 7 en 1988, 6 en 2000 et 6 en 2010.



Les terres déclarées à la PAC en 2007



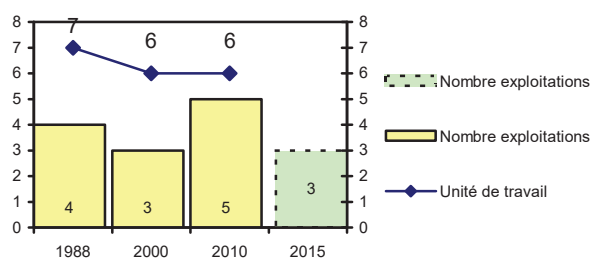
Les terres déclarées à la PAC en 2012



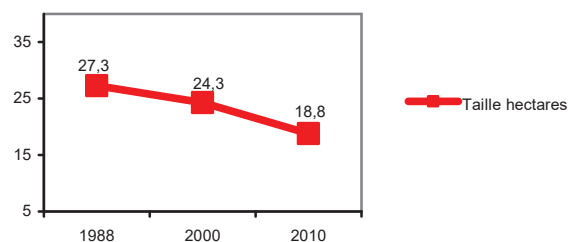
Bâtiments agricoles (2015)

Le territoire communal est loin d'être complètement exploité (voir les cartes de déclaration des terres à la PAC). En 1988, la surface agricole utile des exploitations de la commune était de 109 hectares, ce chiffre tombe à 73 en 2000, mais remonte à 94 en 2010 (soit moins de 3% du territoire communal). Etsaut fait partie des communes où le territoire est essentiellement rural, mais très largement naturel avant d'être agricole. La déprise tout au long des 19^{ème} et 20^{ème} siècles en sont la conséquence. A l'étage collinéen, les bois ont fortement repris le dessus sur les prairies. La taille des exploitations reste à peu près la même au fil des décennies. Mais seulement 100 hectares de SAU ne reflètent pas la réalité agricole. Les estives ne sont pas comptées dans la SAU, mais elles correspondent bien à un usage agricole. En 2012, environ 875 hectares étaient déclarés à la PAC, soit 9 fois la SAU.

La totalité des terres est en herbe, le relief et le climat (montagnard) ne permet pas les labours.



Nombre d'exploitations



Taille des exploitations

Source INSEE

Du fait du faible nombre d'exploitation, il y a peu de données détaillées pour la commune d'Etsaut, dont ceux concernant les élevages. Le nombre d'exploitations faisant de l'élevage n'est pas précisé. Il est à noter que le cheptel tout gros bétail confondu est en baisse : 257 têtes en 1988, 125 en 2000 et 61 en 2010.

C'est en été que l'on peut encore se rendre compte de l'importance de l'agriculture sur la commune, lors de la transhumance vers les estives des troupeaux (vaches, brebis). Ce cheptel n'est pas quantifiable.

Les bâtiments agricoles sont soumis à des règles d'éloignement vis à vis des habitations et des locaux habituellement occupés par des tiers. Le principe de réciprocité impose ces mêmes règles de distances pour toute nouvelle construction ou changement de destination à usage non agricole, vis à vis des bâtiments agricoles en place (article L.111-3 du code rural).

Les bâtiments d'élevage et leurs annexes doivent s'implanter à une distance de 50 ou 100 mètres, par rapport aux habitations de tiers, aux établissements recevant du public et aux limites des zones constructibles et destinées à l'urbanisation. Cette distance est déterminée par le règlement sanitaire départemental (RSD) et par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Réciproquement, les projets d'habitations de tiers, les établissements recevant du public, etc., doivent respecter ces mêmes distances par rapport aux élevages en place (article L.111-3 du code rural et articles R.111-2 et R.111-3 du code de l'urbanisme).

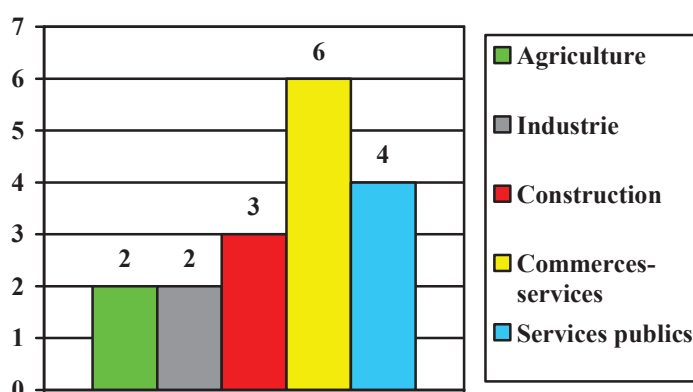
Le secret statistique, lié à la faiblesse des effectifs ne permet pas de déterminer la pyramide des âges des agriculteurs de la commune. L'absence de réponse à l'enquête communale débouche également sur une absence d'information et donc de projection sur l'avenir.

4.4.2 Industrie et services

4.4.2.1 Une activité de commerces et service importante pour la taille de la commune.

La commune compte plusieurs activités sur son territoire. Au 1 janvier 2015, Etsaut accueillait 17 établissements, 15 si on exclut l'agriculture, soit 210 pour 1000 habitants (185 pour 1000 hors agriculture). Ces chiffres sont très nettement au-dessus de la moyenne nationale : 100 pour 1000 habitants (94 pour 1000 hors agriculture).

En termes d'emplois, ces établissements comptent 9 salariés (dont 7 dans les commerces/services et administrations), soit 111 pour 1000 habitants, contre 348 pour 1000 en France. Cela signifie que la commune compte de très nombreuses entreprises, mais de très petite taille, souvent sans salarié.



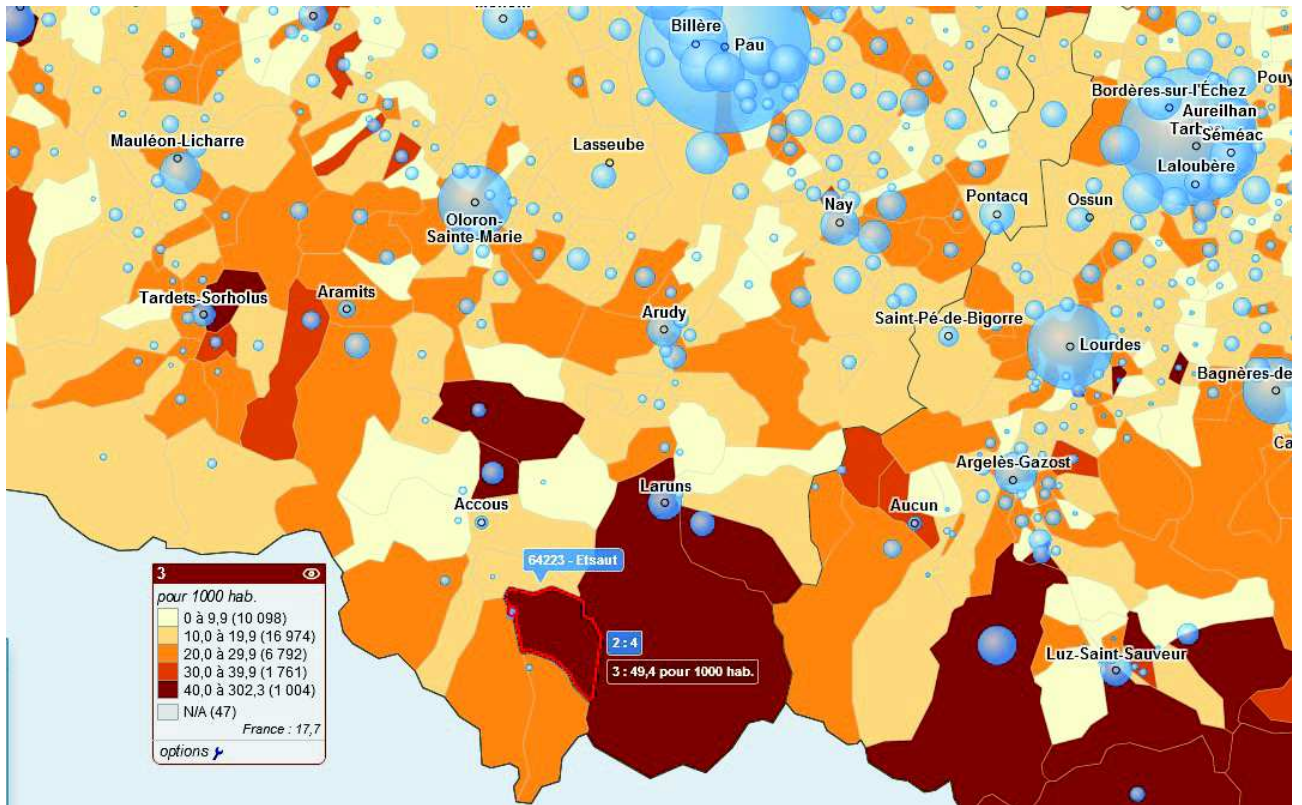
Source INSEE 2016

Etablissements par secteur d'activité au 1/1/2015

En termes d'activité de commerces et de services la commune compte sur son territoire :

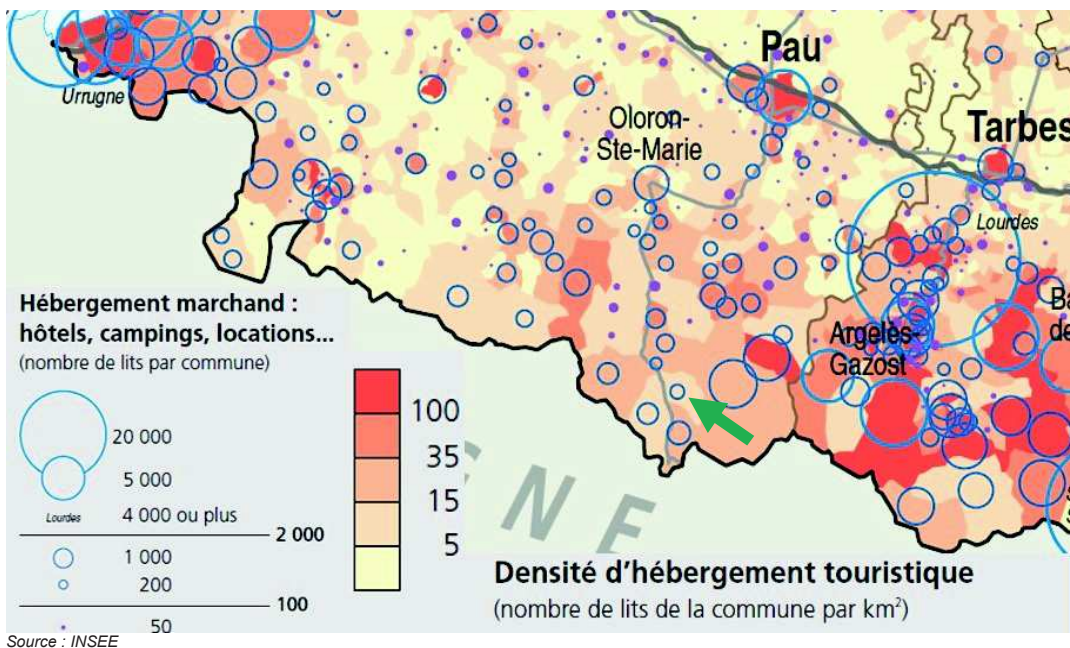
- 1 plâtrier
- 1 épicerie
- 1 bar-restaurant
- 1 poste

Au regard de la taille de la commune, avoir encore une épicerie, ou même un bar restaurant est une chance. D'autant que les services et commerces dit de proximité ou plus important sont présents sur les communes du vallon de Bedous, soit à 8-10 km d'Etsaut. Bedous et Accous offrent une majorité de commerces et services. Pour le reste il faut aller à Oloron.



Nombres et taux de services par commune

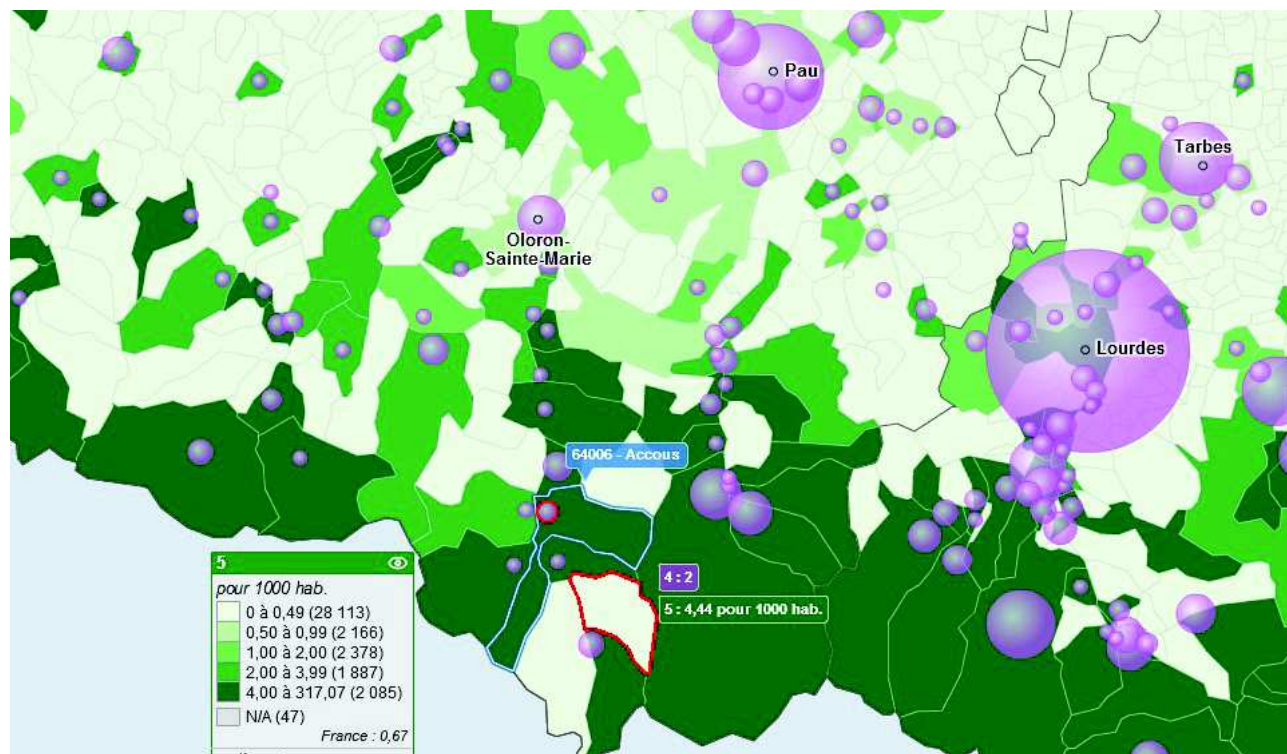
4.4.2.2 Le tourisme et les loisirs marchands



Source : INSEE

La commune d'Etsaut est au cœur d'une vallée de montagne très touristique, aux très nombreuses activités été surtout, mais également hiver. En termes d'hébergement, en plus des nombreuses résidences secondaires, Etsaut compte également 2 gîtes ruraux de 6 places chacun, 2 gîtes de groupes et/ou étapes de 53 et 9 places et 2 chambres d'hôtes.

La commune héberge en particulier un espace d'accueil du Parc National des Pyrénées, ainsi que le site patrimonial que sont le fort du Portalet et le chemin de la mature.



Source Geoclip

Taux et nombres d'équipements touristiques

➤ Le fort du Portalet

Construit en 1842 sous ordre de Louis Philippe pour garder la frontière des Pyrénées et le Fort du Portalet semble posé contre une falaise dominant le gave d'Aspe. Avec le Chemin de la Mâtüre, il fait de ce défilé l'un des sites les plus pittoresques des Pyrénées. Aussi, la Communauté de Communes souhaite poursuivre son attraction.

Classé monument historique en 2005, il est en cours de restauration et ouvert à la visite, sur réservation auprès de l'Office de Tourisme. Les visites durent 2h30.



Vue du fort depuis la RN 134

Planning des Visites 2017

- **du 16 avril au 30 juin** : mercredi et dimanche matin à 10h .
- **Du 1 juillet au 30 août** : tous les jours à 10h et à 14h30 - Le dimanche à 10h
- **Du 1 septembre au 29 octobre** : mercredi et dimanche matin à 10h

Si le site ne se visite que sur réservation, c'est que son accès est problématique depuis la RN 134, voie de transit transfrontalier. Le nombre de visiteurs tourne autour de 4000 personnes seulement, alors que la demande est plus forte.

Depuis 2016, la volonté communautaire est d'aménager des accès sécurisés afin d'accueillir un plus large public dans cet ensemble muséal. A cela, doit donc s'ajouter une réflexion sur le stationnement des visiteurs, alors plus nombreux.

Le projet le plus spectaculaire est la réalisation d'une passerelle autour du Portalet et au-dessus du chemin de la Mâtre dans le cadre du plan montagne du Département, avec le souhait d'une ouverture en 2020.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la valorisation du chemin jacquaire passant par le col du Somport. Le nombre de « pèlerins » passant par le Portalet est estimé à 6000. A titre de comparaison, la passerelle d'Holçarte, en Haute-Soule, voit passer 60000 visiteurs chaque année. Ce dernier chiffre est un objectif à atteindre.



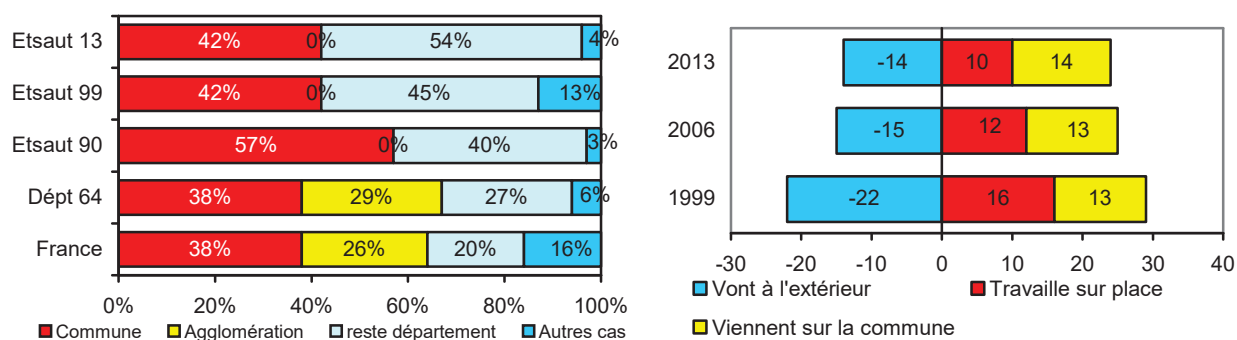
Photo montage du projet de passerelle pour relier le fort et le chemin de la mature

4.4.3 Population active et emploi

4.4.3.1 Une baisse de l'agriculture parmi les actifs

En 2013, la population active compte 31 personnes : taux de 62 % pour les 15-64 ans. Ce taux est bas et il correspond à une baisse par rapport à 2008. Il y a une croissance des retraités et préretraités. Par contre il est très élevé chez les 25-54 ans où il est de 90%. Le taux d'activité des hommes est nettement plus bas que celui des femmes (58 contre 68 %). L'analyse des catégories socioprofessionnelles est basée sur des chiffres très faibles, aussi il n'est pas possible de faire une analyse fine. Toutefois il ressort que les professions intermédiaires et les employés représentent environ les 2/3 des actifs.

4.4.3.2 Lieux d'activité et modes de déplacement des actifs ayant un emploi



Source INSEE 2015

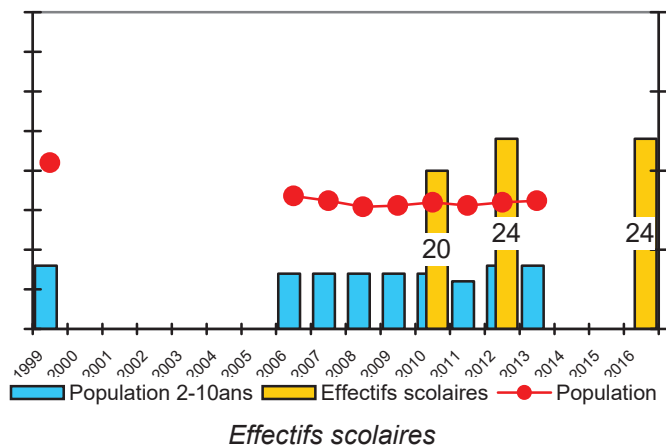
Lieu de travail des actifs d'Etsaut ayant un emploi

En 2013, Etsaut comptait 24 actifs ayant un emploi, contre 25 en 2006 et 29 en 1999. Sur le chiffre de 2013, 10 travaillent sur la commune. La proportion d'habitant ayant un emploi sur la commune est plutôt élevée. Cela est dû à l'éloignement des grands pôles urbains. L'essentiel des actifs qui quittent la commune exerce leur profession sur le bassin de Bedous et d'Oloron. Très peu exercent un emploi hors du département.

Si 14 personnes partent travailler hors de la commune, il y en a tout autant qui viennent sur Etsaut. Le déficit est nul ce qui est remarquable pour une commune rurale. La faible part des « rurbains » et l'offre d'emploi de service et tourisme est peut-être l'explication. Une grande part des emplois sur Etsaut est liée aux services, commerce et administrations, plus ou moins en lien avec l'importance du tourisme sur la vallée. La commune n'est pas qu'un lieu résidentiel.

4.5 L'organisation et l'équipement du territoire communal

4.5.1 Les équipements de superstructure



La commune d'Etsaut compte plusieurs équipements, certains comme l'école sont partagés (regroupement pédagogique intercommunal avec les communes d'Urdois, Borce et Cette-Eygun).

Les effectifs sont stables sur le long terme. Cette tendance suit celle de la population qui se stabilise, voir repart légèrement à la hausse. L'école compte une garderie et une cantine sur place.

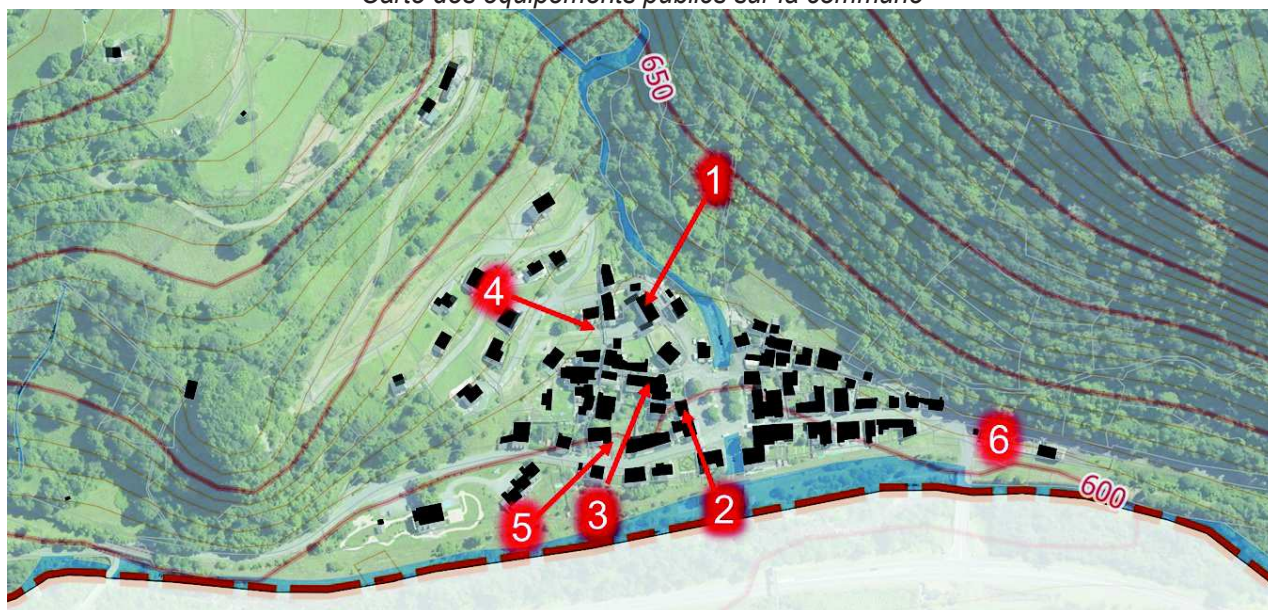
La commune compte également de nombreux équipements sportifs et de loisirs. Les équipements publics absents sur la commune sont disponibles sur le reste du canton, ou en plus grand nombre sur l'agglomération Oloronaise. L'essentiel des équipements est au village.

La commune souhaite continuer sa croissance démographique afin de conforter les équipements, garants de la qualité de vie dont elle dispose.

Liste des équipements de la commune (2016)

ENSEIGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole maternelle (1 classe) • Ecole primaire (1 classe)
EQUIPEMENTS SPORTIFS et CULTURELS	<ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèque • Boulodrome • Aire de jeux • Chemins de randonnées
DIVERS	<ul style="list-style-type: none"> • Eglise + cimetière • Mairie • Atelier communal

Carte des équipements publics sur la commune



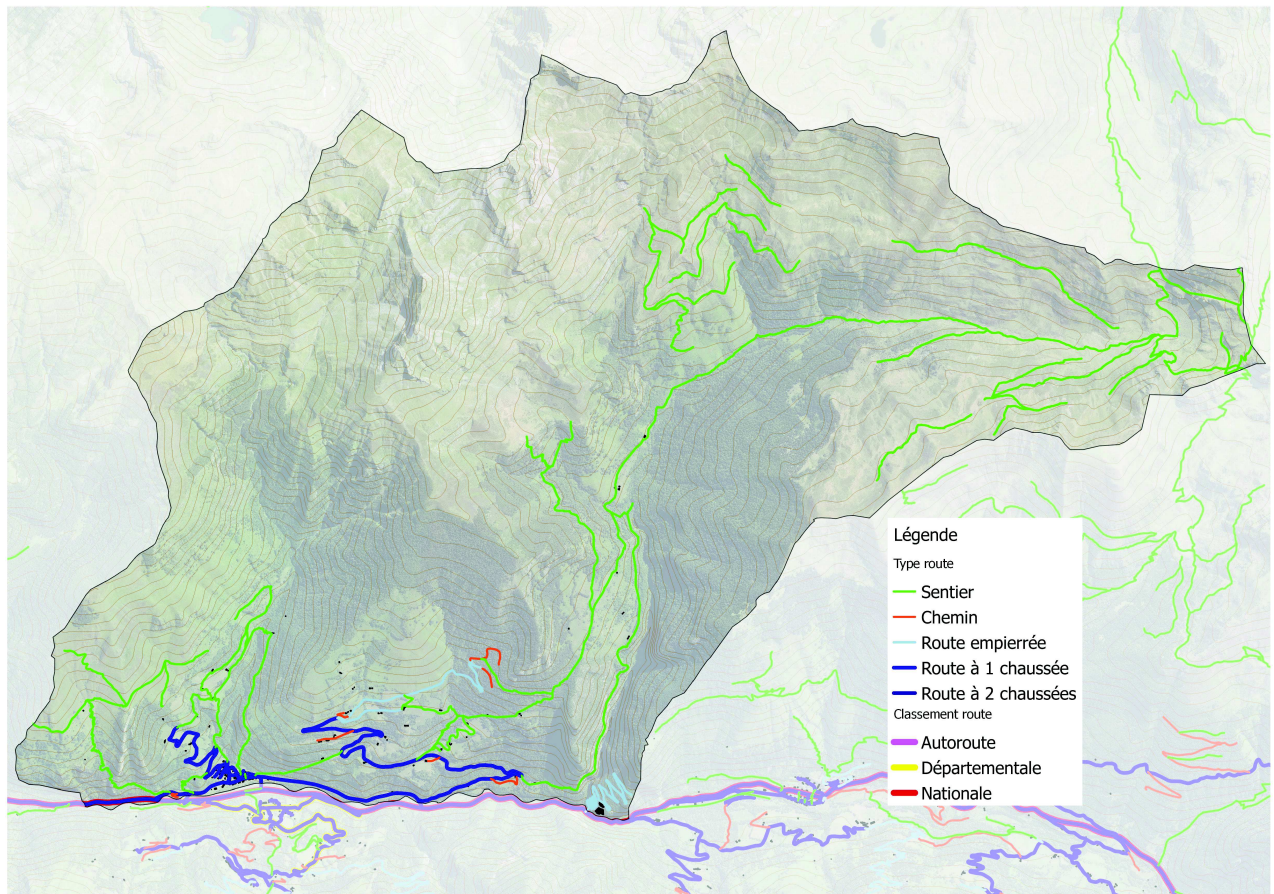
1- Ecole ; 2- Mairie + bibliothèque ; 3- Eglise ; 4- Aire de jeux ; 5- Atelier communal ; 6- Cimetière

Le dernier équipement réalisé a été l'atelier communal.

4.5.2 Les équipements d'infrastructure

4.5.2.1 Le réseau viaire

➤ Hierarchie

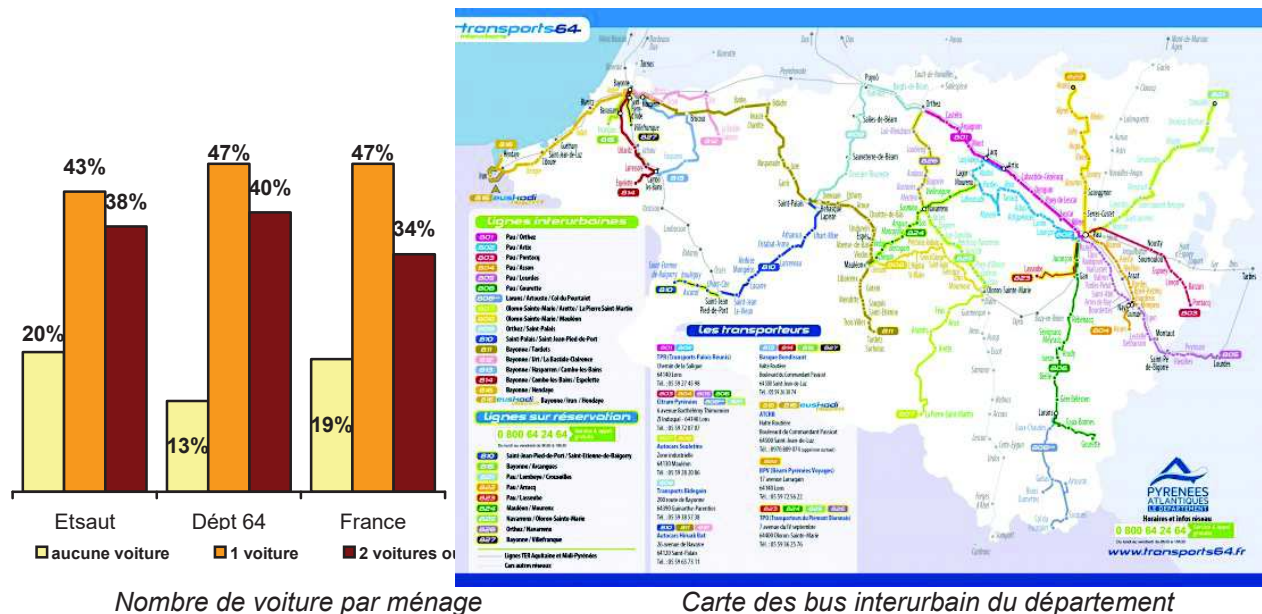


La voirie sur la commune s'intègre dans 3 niveaux hiérarchiques :

- L'ancienne route nationale qui dessert la commune, en passant par le centre bourg, est d'abord la voie d'accès de la commune. La nouvelle nationale traverse peu le territoire communal et sert au transit entre Pau et la frontière espagnole et de toutes les communes au Sud de l'aire urbaine paloise. C'est la voie principale d'accès à Etsaut,
- Les voies communales de desserte d'un quartier, voire inter quartiers. Pour la plupart elles se raccordent à la voie principale à partir du bourg ;
- Toutes les autres voies. Ces routes sont généralement en impasse, elles desservent les maisons isolées et également les terres agricoles.

➤ Les déplacements et nuisances

La RN 134 voit passer environ 1568 véhicules par jour en 2004 (entre Etsaut et Urdos) et autant au tunnel (1044) et col du Somport (505). Depuis, aucun chiffre n'est communiqué sur cet axe. A priori sur le seul tunnel le trafic serait de 1536 véhicules par jour dont 320 poids lourds (en 2012). Sur les voies du village d'Etsaut le trafic reste très faible, il est plus élevé en été avec le tourisme.



La commune n'est pas desservie par le réseau interurbain mis en œuvre par le Conseil Départemental en 2013. Toutefois, il existe une ligne de bus SNCF, mais dont l'arrêt le plus proche est à Cette-Eygun. Au regard des fréquences et des besoins de desserte, la voiture reste le mode de locomotion principal pour des distances au-delà de commune.

Aussi, la localisation et la configuration de la commune imposent aux habitants de posséder une voiture. En 2013, les ménages étaient sur-motorisés : 38 % ont deux voitures (France 34%). Toutefois, ce chiffre n'est pas élevé pour une commune dans la configuration géographique de celle d'Etsaut.

4.5.2.2 Réseau d'adduction en eau potable

➤ Le questionnaire

Le réseau d'adduction d'eau potable est en régie directe depuis toujours.

Si la commune ne compte que 80 habitants, avec les résidences secondaires et les logements vides, le parc immobilier se chiffre à environ 105 logements. Sur cet ensemble la régie des eaux compte 82 abonnés (compteurs domestiques).

La gestion du réseau :

- Les travaux nécessaires à l'entretien et aux réparations sur les ouvrages.
- Les prestations nécessaires au bon fonctionnement du réseau, à la fourniture de l'eau aux abonnés ainsi qu'à la gestion et la mise en service des nouveaux branchements.
- La gestion de la clientèle : paiements,
- L'application du règlement du service de distribution d'eau potable
- La communication et les informations sur la qualité de l'eau

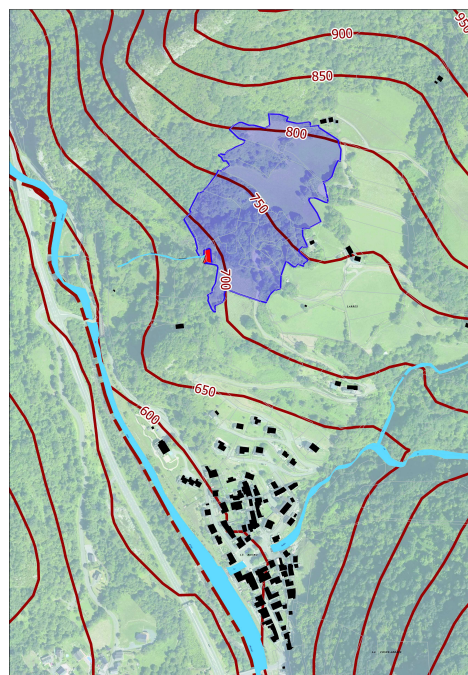
➤ Approvisionnements en eau potable

La totalité de la ressource en eau utilisée par la commune provient du captage suivant :

- - sources de Breze situées sur la commune sur un versant au-dessus du village.

La commune est propriétaire des parcelles délimitant le périmètre de protection immédiat. Toute activité est interdite à l'intérieur. Elle assure la surveillance et l'entretien de ce périmètre

Un château est présent entre la source et le village à hauteur des dernières maisons du bourg.



Périmètre rapproché de la source de Breze

Situation en 2015

Volume mis en distribution et vendus

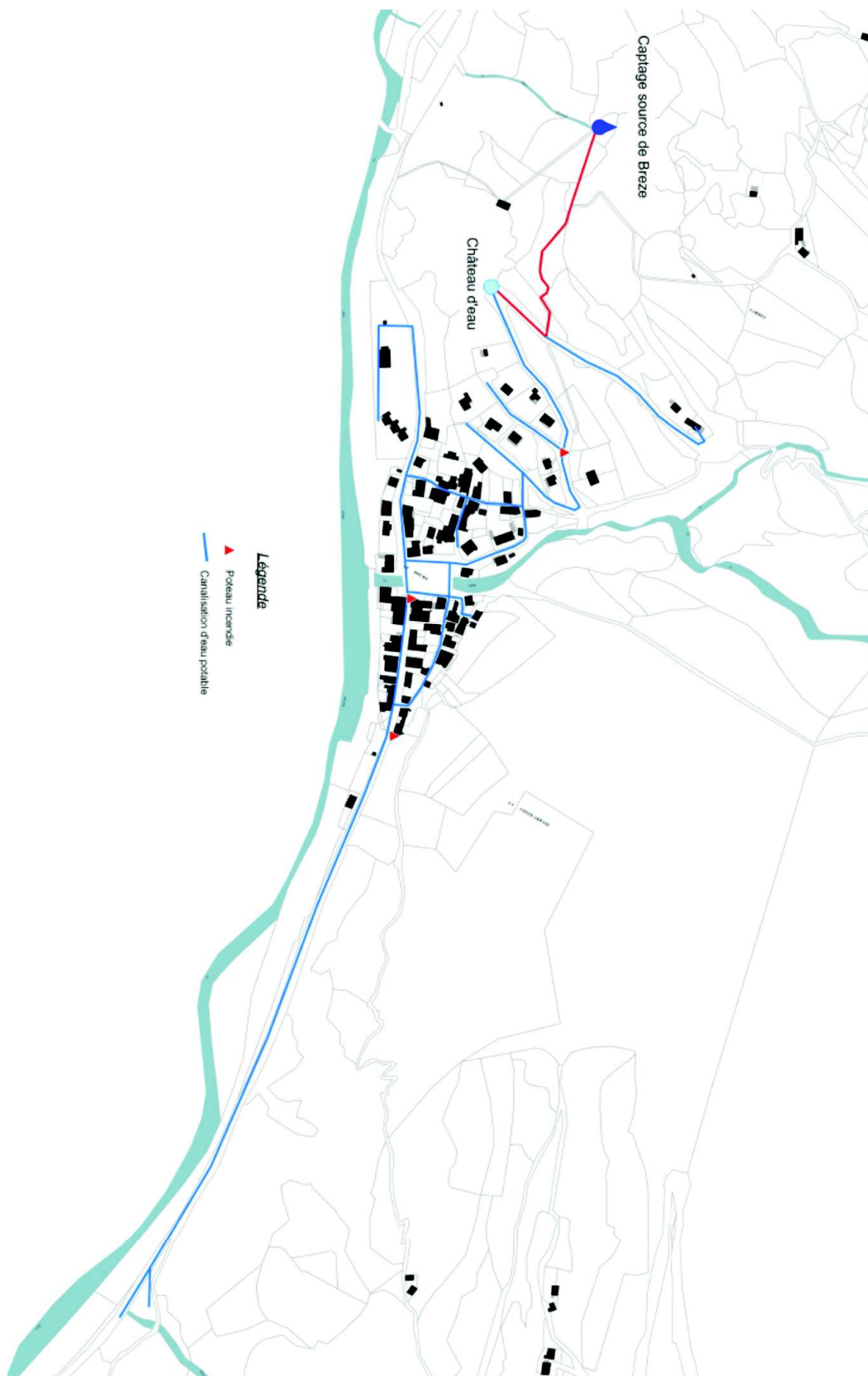
Volumes (m3)	2015
Volume produit	14 356
Volume importé	0
Volume exporté	0
Volume mis en distribution	14 356
Volume vendu aux abonnés domestiques	4 001
Volume bâtiments publics et fontaine	4 055
Volume total vendu aux abonnés	4 001

➤ Réseau d'eau potable et défense incendie

Le réseau de distribution d'eau potable de la commune comprend 4,5 Km de canalisations en fonte et polyéthylène, 1 réservoir semi-enterré. Les branchements sont en PVC ou polyéthylène.

En 2015, le rendement de réseau est de 56%. Ce résultat est dû à une consommation nettement en dessous de la capacité de production.

La qualité de l'eau : voir document en pièce « ANNEXE ».



Réseau d'eau potable et défense incendie

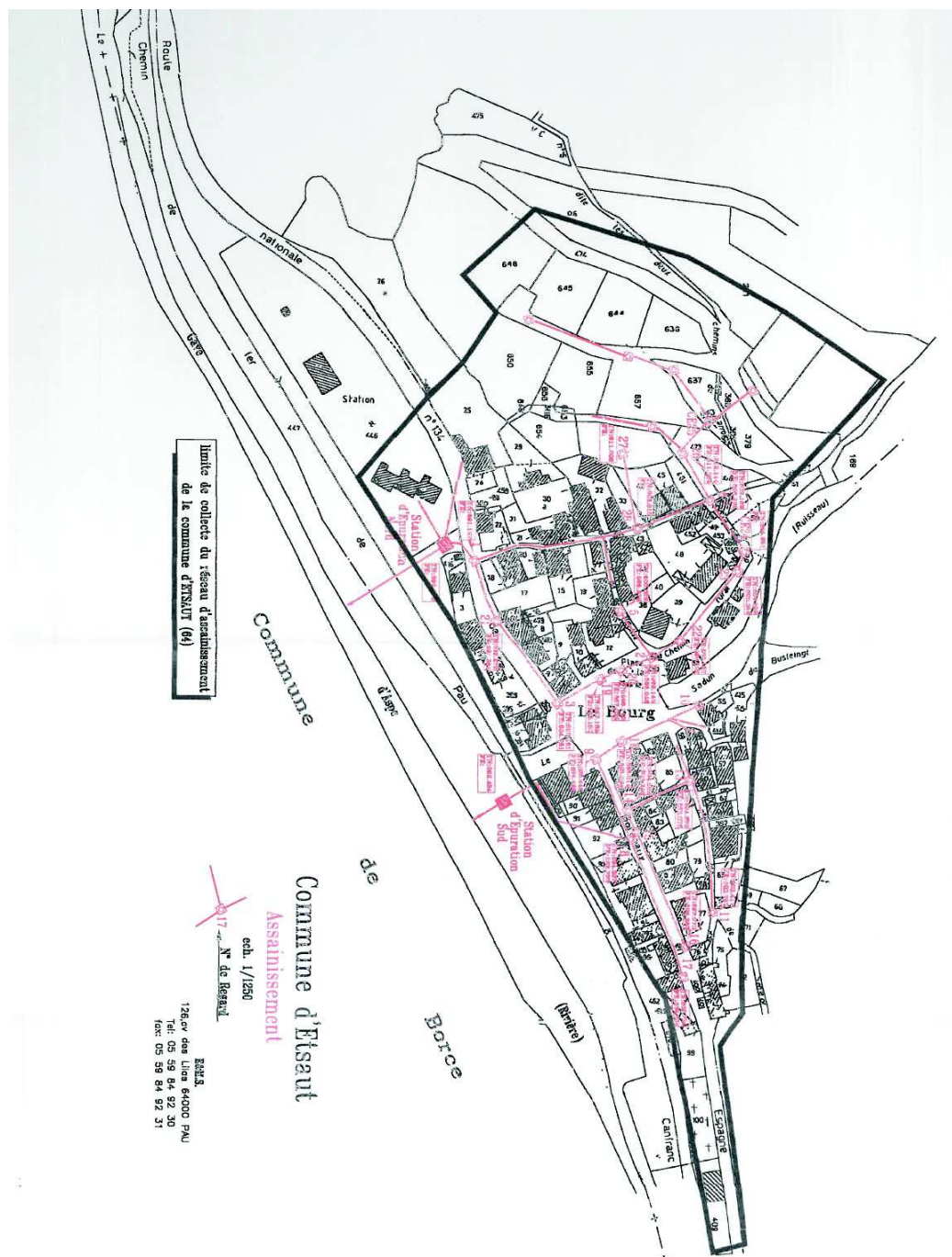
4.5.2.3 Réseau d'assainissement et assainissement autonome

Le service de collecte, de transport et de traitement des eaux usées est une compétence communale. Le service est exercé en régie municipale.

La commune a élaboré un zonage d'assainissement soumis à enquête publique en 2001.

Le réseau dessert environ 60 habitants, soit les $\frac{3}{4}$ de la population. Mais la population ne reflète qu'une partie des besoins de la commune : présence de l'école intercommunale (cantine), de nombreuses résidences secondaires ou touristiques.

➤ Le zonage d'assainissement collectif



Zonage d'assainissement collectif soumis à enquête publique

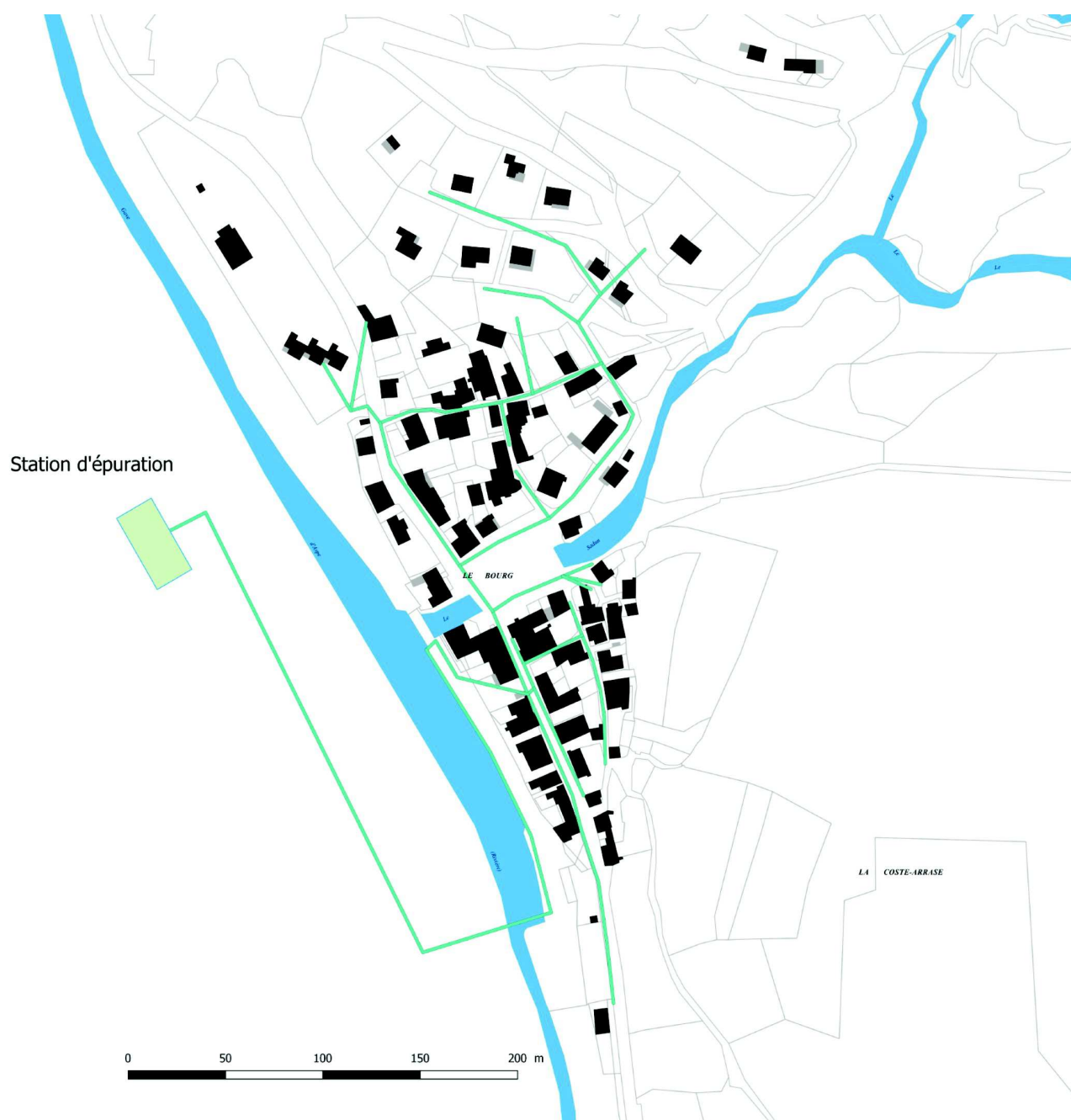
➤ Le réseau d'assainissement collectif

Le réseau couvre le bourg et ses extensions, son linéaire total est de 2,2 kms. C'est un réseau unitaire eaux usées/eaux pluviales. Le nombre d'abonné est de 80 (2016).

A ce jour, les effluents ne sont que domestiques. Il n'y a aucune autorisation de déversement industriel.

Pour le bilan, le débit mesuré à la station est de 8 m³/j par temps sec, majoritairement d'eaux usées. Le débit diurne est de 0,75 à 1 m³/j et quasiment nul la nuit. Par temps de pluie, après atteinte du niveau haut, les séquences de fonctionnement des pompes sont fractionnées par des doseurs cycliques afin de limiter le débit relevé par des biodisques. Le trop plein du poste de relevage est alors actif.

La charge organique à traiter correspond à environ 70 EH, les eaux usées domestiques sont peu diluées, les effluents brut normalement concentrés.



Réseau d'assainissement collectif

➤ La station d'épuration

La station d'épuration est partagée avec la commune voisine de Borce. La station a été mise en service le 1^{er} octobre 2014.

Elle est dimensionnée pour 400 Equivalent/habitants, contre la moitié environ pour les anciennes stations. Sa capacité peut apparaître surdimensionnée, mais elle permet d'absorber en plus de la population résidente des 2 communes, l'afflux touristique essentiellement estival, ainsi que les possibilités d'extension des 2 communes.

Elle est prévue pour un niveau de traitement Primaire bio simple (Décanteur Digesteur).

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Charge nominale DBO5 24 Kg/j
- Charge nominale DCO 48 Kg/j
- Charge nominale MES 36 Kg/j
- Débit nominal temps sec 60 m3/j
- Débit nominal temps pluie -
- Filières EAU File 1 : Prétraitements, Décantation physique, Disques biologiques
- Filières BOUE File 1 : Filtres plantés de roseaux
- Filières ODEUR -

L'état de fonctionnement est présenté dans la pièce « ANNEXE ».

➤ Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC est l'aboutissement de la loi sur l'eau qui depuis 2005 oblige les collectivités n'ayant pas de réseau d'égouts à traiter les eaux usées. Le Service public d'assainissement non collectif est donc un outil majeur pour la qualité de l'environnement.

Depuis la loi du 3 janvier 1992 dite "loi sur l'eau", de nouvelles compétences et obligations dans le domaine de l'assainissement sont données aux communes.

Elles ont pour obligations :

- de définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif,
- et de prendre en charge le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Par "assainissement non collectif", on désigne : tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

C'est une solution fiable et efficace si elle est correctement mise en place et «maintenue en bon état de fonctionnement». De ce fait, les collectivités territoriales doivent assurer les modalités du contrôle technique.

Le 29 avril 2011, la commune d'Etsaut a passé une convention de prestation de service relative au contrôle des installations neuves, réhabilitées et au contrôle diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes d'assainissement non collectif auprès de la Communauté de Commune du Piémont Oronais.

➤ Les missions du service public d'assainissement non collectif

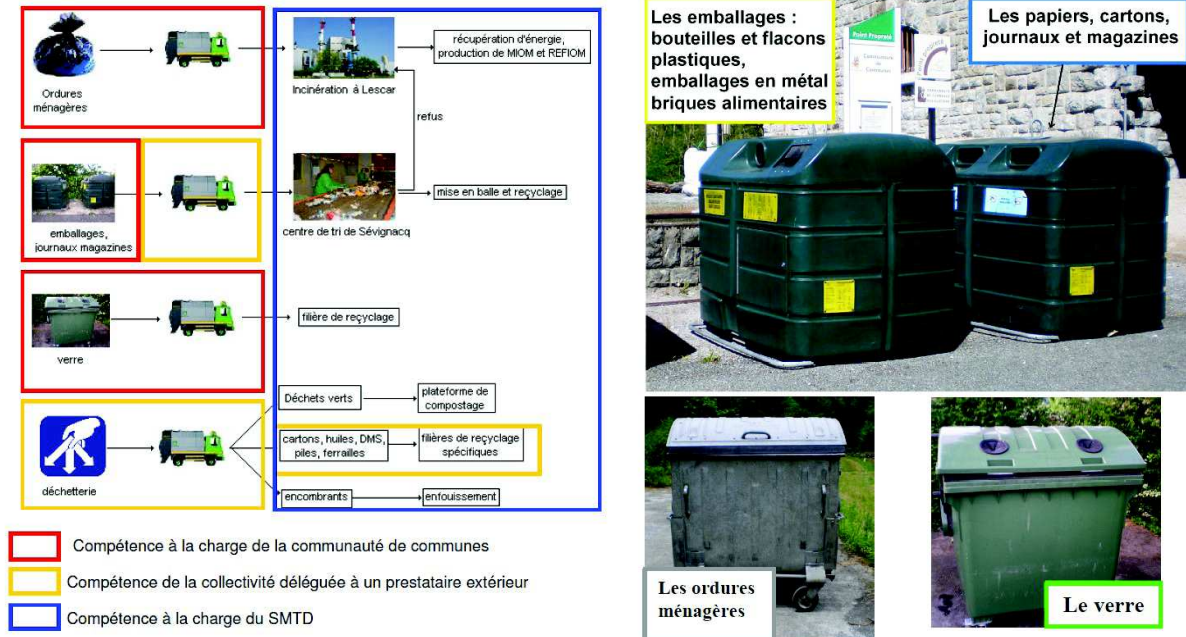
L'arrêté du 6 mai 1996, fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif, oblige les collectivités à prendre en charge sur leur territoire :

- le contrôle technique de la conception et de l'implantation,
- le contrôle de la bonne exécution des ouvrages (installations neuves ou réhabilitées),
- le contrôle diagnostic de l'existant
- le contrôle de bon fonctionnement. L'une des missions principales du Service Public d'Assainissement Non Collectif consiste à sensibiliser chacun sur ses responsabilités et obligations en matière de santé publique.

4.5.2.5 La collecte et le traitement des déchets

Dans le cadre de sa compétence environnement, la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe assure plusieurs missions, dont celle de la collecte des déchets. La population desservie est d'environ 2800 habitants sur 13 communes. La gestion des déchets sur le territoire est assurée en régie directe par des agents de la Communauté de Communes pour la collecte. La gestion de la déchetterie est laissée à un prestataire. La collectivité propose aussi des composteurs individuels pour faire un terreau de qualité à partir des déchets ménagers.

Organisation de la gestion des déchets de la vallée d'Aspe



➤ Points de collecte

La vallée d'Aspe est équipée de 16 points d'apport volontaire dédiés au tri sélectif. Cette collecte est destinée au Centre de Tri de Sévignacq. Les règles relatives au tri sélectif sont mentionnées dans le guide du tri communiqué à la population.

➤ La déchetterie et site à gravats de Bedous

HORAIRES	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	Fermée	Fermée
MARDI	8h30 à 10h00	14h00 à 17h15
MERCREDI	Fermée	14h00 à 17h00
JEUDI	Fermée	14h00 à 17h15
VENDREDI	Fermée	14h00 à 17h00
SAMEDI	10h00 à 12h00	14h00 à 17h00
DIMANCHE	Fermée	Fermée

La Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe est adhérente du syndicat mixte de traitement des déchets du bassin Est du Béarn (SMTD), établissement public, créé par arrêté préfectoral en 2001. Il a la charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Les déchets de la commune d'Etsaut sont traités par le SMTD sur ses différentes installations.